

Bilan 2017 Objectifs 2018

Hauts-de-France



Sommaire

Enjeux - Priorités - Actions

Organiser la transition énergétique	p. 4
Organiser la transition écologique	p. 8
Renforcer la sécurité des citoyens	p. 12
Favoriser le développement social et économique	p. 14
Promouvoir un aménagement durable du territoire	p. 18
Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'État en relation avec la DREAL	p. 20
Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives	p. 22

Focus et Chiffres clés	p. 24
------------------------	-------

Organisation de la DREAL	p. 30
--------------------------	-------

La DREAL Hauts-de-France, c'est...	p. 32
------------------------------------	-------

Glossaire	p. 34
-----------	-------





Vincent MOTYKA
Directeur régional
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Tout au long de l'année, les hommes et les femmes de la DREAL font vivre au quotidien dans les Hauts-de-France les très belles missions des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires.

Ces missions sont extrêmement riches et variées, mais elles ont un point commun : protéger la population et construire son avenir.

Les agents de la DREAL sont, eux aussi, extrêmement divers par leurs expériences et leurs personnalités, mais ils présentent également un point commun : ils sont passionnés par leur métier, animés d'un profond sens du service public, et ont un profond attachement pour ce territoire et ses habitants.

Dans une région fortement anthropisée, où la nature a été souvent réduite aux marges, et qui est confrontée à des défis économiques et sociaux majeurs, il est logique que les thèmes environnementaux ne soient pas toujours aux premiers rangs des préoccupations. Et pourtant, c'est sans doute par une approche écologique que l'on pourra durablement protéger les habitants contre les risques qui les menacent, et réussir les transitions économiques et sociétales qui sont en marche à travers le monde.

Cette conviction est la nôtre, mais elle n'a d'intérêt que si elle est partagée, et

confrontée aux réalités des acteurs du territoire. Cela passe par une attitude d'écoute et de dialogue, nourrie de nos convictions mais sans dogmatisme ni arrogance, comme nous l'avons fait notamment avec la profession agricole sur le plan nitrates, en partant du principe qu'on n'améliorerait pas la qualité de l'eau contre eux mais avec eux.

C'est aussi notre attitude chaque jour auprès des porteurs de projets industriels et, avec les DDT, auprès des collectivités territoriales, pour faire que les projets se réalisent, mais qu'ils se fassent en ayant un impact le plus faible possible sur l'environnement.

Et ainsi faire ensemble « *le choix de l'avenir* ».

Ces quelques pages vous donneront un aperçu de nos actions et de notre manière de les conduire. J'espère que vous y trouverez de l'intérêt, et que cette lecture vous incitera à prolonger ce voyage au cœur de la DREAL en parcourant la version intégrale de notre rapport d'activités 2017.

Nous avons conçu ce rapport comme un voyage à travers les missions et les actions de la DREAL. Que vous choisissiez de suivre le plan proposé ou bien de « butiner » les sujets qui vous intéressent le plus, je vous souhaite une excellente lecture pleine de découvertes.

Organiser la transition énergétique

L'objectif de la transition énergétique est de mettre en place un modèle énergétique durable, sobre et robuste, qui prenne notamment en compte l'épuisement des ressources fossiles et la protection de l'environnement, tout en créant de nouvelles activités économiques autour de cet enjeu.

Enjeux

A court terme, les objectifs régionaux inscrits dans les schémas régionaux climat-air-énergie sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie de **20 %** entre 2012 et 2020,
- multiplier par 4 la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe le cadre qui doit permettre à la France d'atteindre les objectifs fixés dans l'Accord de Paris conclu lors de la COP 21 pour limiter l'élévation des températures sur la planète :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050,
- réduction de la consommation énergétique finale de 50 % par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030,
- augmentation de la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

L'action de la DREAL Hauts-de-France s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Dans le cadre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), dont la DREAL a réalisé en 2017 l'évaluation avec le conseil régional et l'ADEME, et demain du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la DREAL Hauts-de-France se mobilise pour promouvoir le développement des énergies renouvelables, faciliter la rénovation énergétique des logements, améliorer l'efficacité énergétique des entreprises, réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effets de serre, et accompagner les intercommunalités dans l'élaboration de leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Promouvoir le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération

Les installations de production d'électricité de source renouvelable représentent au 31 décembre 2017 31,7 % du parc régional des Hauts-de-France, soit 3 688 MW. Elles couvrent en moyenne 12,9 % de la consommation régionale d'électricité. L'éolien terrestre occupe une part prédominante dans le mix électrique régional, avec une puissance raccordée au réseau de 3 367 MW, faisant de la région le plus grand parc éolien de France. Il demeure la principale source renouvelable d'électricité devant les bioénergies (182 MW), le photovoltaïque (135 MW) et l'hydraulique (4 MW). La dynamique de ce secteur reste très forte, puisque le parc régional a progressé de 20 % en un an, soit un rythme plus élevé que celui constaté au niveau national (6%).



Cette forte dynamique nécessite de réviser les schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables. Ce schéma permet principalement de garantir l'accueil de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables sur le réseau public, en définissant de manière concrète les ouvrages électriques (lignes, postes) à créer ou à renforcer. Réseau de transport d'électricité (RTE) est chargée de réaliser cette révision, en association avec la DREAL Hauts-de-France. L'objectif est de permettre l'intégration de 3 000 MW supplémentaires d'électricité de source renouvelable. La DREAL Hauts-de-France a par ailleurs poursuivi en 2017 son action en matière de contrôle du transport et de la distribution d'électricité (44 dossiers instruits au titre du code de l'énergie).

La dynamique de la filière éolienne terrestre se constate également à travers l'activité d'instruction des autorisations administratives, à travers laquelle la DREAL Hauts-de-France s'assure que ce développement s'effectue dans le respect des paysages, de la biodiversité, du patrimoine et de la réglementation en vigueur. En 2017, 53 dossiers d'autorisation de parcs éoliens ont été instruits par la DREAL.

La DREAL Hauts-de-France a réalisé et publié un bilan du développement de l'éolien terrestre, disponible sur son site internet : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>.

En matière d'énergies marines renouvelables, la DREAL Hauts-de-France suit le déroulement de l'appel d'offres pour la création d'un parc éolien en mer posé au large de Dunkerque. Le lauréat de cet appel d'offres devrait être connu avant la fin de l'année 2018.

La région Hauts-de-France participe également au développement de l'énergie solaire en France : 7 projets de la région (3 dans le Nord, 3 dans l'Oise et 1 dans le Pas-de-Calais), développant au total une puissance de 72,9 MW, ont en effet été désignés en 2017 lauréats de l'appel d'offres photovoltaïque au sol de grande puissance.

Les bioénergies (bois-énergie, méthanisation) contribuent à la production régionale d'électricité et de chaleur renouvelables. La valorisation des bioénergies en injection de biométhane dans le réseau public de gaz poursuit son essor en région Hauts-de-France. Fin 2017, 8 installations injectent du biogaz dans le réseau, faisant actuellement de la région le leader français en la matière avec une capacité maximale d'injection de 135 GWh par an. 54 projets représentant une capacité maximale supplémentaire de 1 241 GWh par an sont en cours de définition. La DREAL Hauts-de-France élabore par ailleurs avec le conseil régional, la DRAAF Hauts-de-France et l'Ademe, un



schéma régional biomasse afin d'accroître la mobilisation des gisements de biomasse à des fins de production d'énergie.

Améliorer l'efficacité énergétique des entreprises

Conformément à la réglementation européenne, certaines entreprises doivent, sous peine de sanctions, réaliser un audit énergétique. Cet audit consiste en une analyse méthodique des flux et des consommations d'énergie. En permettant l'identification et la hiérarchisation des gisements d'économies d'énergie, il permet d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'énergie. 653 entreprises sont concernées en région. La DREAL Hauts-de-France a lancé en 2017 une première vague de contrôle du respect de cette obligation auprès de 79 entreprises de plus de 500 salariés.

Par ailleurs, les entreprises fortement exposées à la concurrence internationale, et dont l'activité nécessite une consommation importante d'électricité par rapport à la valeur ajoutée produite, bénéficient depuis 2016 d'une réduction du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. Pour bénéficier de cet abattement, les entreprises concernées doivent mettre en place une politique de performance énergétique incluant un plan de performance énergétique et un système de management de l'énergie (norme ISO 50 001). La DREAL Hauts-de-France est chargée du suivi de ce dispositif. Elle a à ce titre instruit en 2017 les attestations nécessaires à la mise en place de l'abattement pour la trentaine d'entreprises concernées dans la région.

Réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre

Malgré les progrès évidents réalisés ces dernières années concernant la pollution de fond (entre 2008 et 2017, -26 % de dioxyde d'azote, -29 % de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres, -24 % de particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres, mais +6 % d'ozone), le sujet de la qualité de l'air reste majeur en région et cause des impacts graves sur la santé de la population. Le problème principal sanitaire concerne les particules fines. Les secteurs émetteurs sont, quasiment à parts égales, le résidentiel (chauffage au bois principalement), l'industrie, les transports (principalement routiers, dus en majorité à la combustion du carburant, diesel en particulier et à l'abrasion des freins), et l'agriculture (épandages, voire brûlages à l'air libre).

Pour faire face à cette pollution de fond, la DREAL Hauts-de-France est chargée de mettre en œuvre les actions prévues dans les plans de protection de l'atmosphère du Nord-Pas-de-Calais et de l'agglomération de Creil (Oise) conclus en 2014 et 2015. Ces plans prévoient notamment :

- la réalisation de plans de déplacement par les entreprises, les administrations et les établissements scolaires de plus de 250 salariés ou élèves (plus de 1000 établissements assujettis à cette mesure dans le Nord et le Pas-de-Calais), en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie régionale, le rectorat et le syndicat mixte intermodal régional des transports,
- la limitation des émissions dues aux équipements individuels de combustion au bois,
- la limitation des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferie collectives et industrielles au-delà d'une certaine puissance (400 kW),
- l'inscription d'objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques dans les nouveaux plans de déplacement urbains et plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Parmi les nombreuses actions qu'elle a entreprises pour améliorer la qualité de l'air, la DREAL Hauts-de-France a élaboré et diffusé une plaquette rappelant les méfaits et l'interdiction de brûler les déchets verts, disponible via le lien suivant :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Elimination-des-dechets-verts>

La DREAL, qui assure l'inspection des installations classées, accompagne et encadre la réduction des émissions dans l'air pour les activités industrielles. Des contrôles inopinés sont effectués pour vérifier le respect des valeurs limites de rejets dans l'air.

La DREAL Hauts-de-France poursuit son accompagnement des trois lauréats en région de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » : la communauté urbaine d'Arras, la communauté urbaine de Dunkerque et la métropole européenne de Lille. Ces trois collectivités se sont notamment engagées à préfigurer la mise en place de zones à circulation restreinte, à l'intérieur desquelles l'accès serait réservé aux véhicules les moins polluants selon la nomenclature Crit'Air.

Les certificats Crit'Air seront également nécessaires en cas de déclenchement du dispositif de circulation différenciée sur l'agglomération lilloise lors d'un épisode de pollution

Priorités 2018

- Valoriser et exploiter tous les outils de lutte contre le changement climatique dans les territoires.
- Promouvoir et réguler le développement des énergies renouvelables, de récupération et de cogénération.
- Assurer les missions régaliennes de contrôle du transport et de distribution d'électricité et de sécurité d'approvisionnement en gaz et électricité.
- Améliorer la qualité de l'air en région : piloter la mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais et de la région de Creil, gérer les épisodes de pollution.



atmosphérique, annoncé par le préfet du Nord en juillet 2017.

En 2017, la région a connu 10 épisodes de pollution (9 aux particules fines, 1 à l'ozone) pour une durée totale de 25 jours. Le seuil d'alerte a été dépassé pendant 12 jours (4 alertes et 8 alertes sur persistance), concernant au moins un département de la région. La DREAL Hauts-de-France a révisé en 2017 l'arrêté interdépartemental relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant, afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions ministérielles (déclenchement plus rapide des mesures d'urgence, maintien des mesures d'urgence tant que les conditions météorologiques restent propices à la poursuite de l'épisode de pollution, consultation préalable à la prise de mesures d'urgence d'un comité associant les collectivités et les services compétents).

La DREAL Hauts-de-France est enfin chargée de veiller à la bonne réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre par les établissements assujettis au titre du code de l'environnement. En région Hauts-de-France, 405 entreprises, collectivités et administrations sont concernées.

Stimuler les investissements et les actions en faveur de la transition énergétique

L'année 2017 a été une année particulièrement soutenue au travers de l'animation de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte. Lancé par la ministre Ségolène Royal en septembre 2014, les derniers conventionnements ont eu lieu en 2017.

Les lauréats ont ainsi été reconnus territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique. Les collectivités se sont par ce biais engagées à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, comme des loisirs, par la proposition d'un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Six domaines d'action sont reconnus prioritaires dans ces territoires :

- la réduction de la consommation d'énergie (bâtiments ou éclairage public, ...),
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres (véhicules électriques, transports collectifs, covoiturage,...),
- le développement des énergies renouvelables (photovoltaïques, réseaux de chaleur,...),
- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets (suppression sacs plastique, recyclage, circuits courts,...),
- la préservation de la biodiversité (zéro pesticide, agriculture et nature en ville, urbanisme durable,...),
- l'éducation à l'environnement (sensibilisation dans les écoles, information des habitants,...).

À la clôture de l'appel à projets en mai 2017, la région Hauts-de-France totalise 38 lauréats, auxquels s'associent de nombreuses collectivités membres pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Ces territoires sont de dimension et de poids variés, dans la mesure où des communes comme des Parcs Naturels Régionaux ou des Pays ont pu intégrer le programme.

Cela représente plus de 114,4 millions d'euros d'investissements suscités, et un peu plus de 40,4 millions d'euros de subventions accordés. Plus de 300 documents ont été signés pour la mise en œuvre du programme par les lauréats et bénéficiaires du territoire, au travers de conventions et avenants.

L'aide initialement accordée était de 500 000 euros, mais elle a été renforcée pour bon nombre de lauréats, qui ont donc pu bénéficier d'une aide allant jusqu'à 2 millions d'euros.

Les projets les plus représentés concernent des actions de rénovations énergétiques de bâtiments publics (ou d'appui à la construction neuve) ambitieuses, mais des actions à destination des particuliers ont également vu le jour en la matière. Les mesures en faveur d'un éclairage public moins énergivore et d'une mobilité durable ont également largement été portées par les lauréats (acquisition de véhicules électriques, aires de covoiturage, etc.). D'autres thématiques ont également été investies de manière notable, qu'il s'agisse du développement des énergies renouvelables, du tri des déchets et leur recyclage, ou des actions en faveur de la biodiversité et d'éducation à l'environnement.

Pour parvenir au conventionnement ou à la signature d'une convention, les territoires ont été accompagnés tout au long du processus par une communauté de travail régionale intervenant dans le champ de la transition écologique pour la croissance verte (TECV). Elle est composée des services de l'Etat (DREAL, DDTM), de l'Ademe, de la Caisse des dépôts, ainsi que du Conseil Régional. Elle a été constituée à l'automne 2014 afin d'accompagner de manière concertée et efficace les collectivités, d'un point de vue administratif, technique et financier. Cette organisation permet une meilleure circulation de l'information, une meilleure réactivité, ainsi qu'une coordination des partenaires.

Elle accompagne également les lauréats dans la mise en œuvre de leurs projets. Dans ce paysage, la DREAL assure l'animation et la coordination de la communauté de travail. Elle établit les relations entre le ministère et les membres de la communauté ainsi que le suivi administratif et financier des conventions.

Accompagner les territoires dans leur exercice de planification énergétique et climatique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a introduit d'importantes modifications concernant les plans «climat» des collectivités, qui doivent décliner la politique énergétique et climatique de la collectivité.

Seuls les EPCI de plus de 20 000 habitants sont concernés par la réalisation de ce plan, qui devra traiter en outre de la thématique de la qualité de l'air. 77 EPCI sur 91 sont concernés en région Hauts-de-France. La loi a fixé le 31 décembre 2018 comme échéance la plus tardive de réalisation des PCAET.

La DREAL Hauts-de-France porte ce dispositif pour le compte du préfet de région, qui donne son avis sur la qualité du plan, et accompagne les EPCI dans l'élaboration de leur document, en lien avec les DDT(M). Deux réunions d'information à destination des EPCI ont été organisées avec le conseil régional



en 2017, réunissant plus de 100 participants représentant une cinquantaine de territoires.

Territoires à énergie positive pour la croissance verte

Clôturé le 5 mai 2017, l'appel à projet TEPCV a permis de déployer de nombreuses actions en faveur de la transition énergétique dans les Hauts-de-France.

Il en ressort 36 lauréats, ce qui représente environ 300 collectivités bénéficiaires. Il a généré plus de 113 millions d'euros d'investissements incluant plus de 40,5 millions d'euros d'aide TEPCV.

Six thématiques sont couvertes:

- 1. Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public
- 2. Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports
- 3. Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets
- 4. Production d'énergies renouvelables locales*
- 5. Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable
- 6. Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Les collectivités ont un délai de 3 ans pour mettre en œuvre les actions à compter de leur introduction dans le programme.

Economie verte

En 2017, la DREAL Hauts-de-France a poursuivi son travail d'identification des filières vertes porteuses dans la région Hauts de France.

Cette étude, basée sur une analyse bibliographique et sur 52 entretiens approfondis, a identifié huit segments prioritaires, en utilisant les critères suivants : le poids économique actuel, le potentiel de développement, l'impact en terme de performance environnementale et les externalités positives générées sur le tissu économique du territoire et les enjeux de structuration.

Il s'agit des segments suivants :

- l'éco-rénovation, encore en émergence avec un besoin de formation des professionnels qui reste important et un potentiel de développement significatif, notamment en Picardie,
- le recyclage et la valorisation des matières, segment mature mais fortement dépendant des gisements en amont et des filières utilisatrices en aval. Sa progression repose en partie sur le développement des filières locales (écologie industrielle territoriale par exemple),
- la filière bois, segment mature dont le potentiel de développement pourra encore s'accroître au travers d'une vision partagée entre les acteurs,
- le fret vert, en cours de structuration à l'échelle du territoire dont la progression est à rattacher au Canal Seine Nord Europe,
- la chimie du végétal, encore en émergence, bénéficiant d'un écosystème riche dont un pôle de compétitivité d'échelle internationale IAR (Industrie Agro-Ressources),

• l'agriculture durable, segment mature bénéficiant déjà de l'appui de nombreux acteurs institutionnels sur le territoire,

• le génie écologique qui pourra progresser grâce à des acteurs très diversifiés en se structurant

• la méthanisation, segment hétérogène dont les enjeux varient selon le type d'unités de méthanisation avec un potentiel relativement limité de création d'emplois.

L'exercice a été clôturé par un séminaire en octobre 2017, destiné à restituer les conclusions de l'étude et à esquisser avec les parties prenantes un plan d'action pour promouvoir ces filières.



Organiser la transition écologique

Engager la transition écologique, c'est participer à un nouveau modèle économique et social qui s'appuie sur des axes forts : réduire durablement les pollutions et les nuisances, prendre conscience des richesses et des fragilités de notre environnement, faciliter la participation de tous, développer des outils pour agir en conciliant divers enjeux.

Enjeux

- Une biodiversité notable, mal connue, en constante dégradation.
- Des masses d'eau souterraines et superficielles qui demeurent majoritairement en mauvais état écologique et/ou physico-chimique.
- 2408 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation.
- 419 ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).

Réduire la pollution et les nuisances

- ◆ Réglementer et contrôler les installations classées pour la protection de l'environnement

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). La mission de la DREAL consiste à prévenir mais aussi réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

La DREAL a mené en 2017 une action visant à prescrire aux principaux émetteurs industriels du Nord et du Pas-de-Calais des mesures permettant de réduire les émissions lors des pics de pollution. Les industriels devront par exemple utiliser du combustible moins polluant.

- ◆ Limiter les pollutions des eaux par les nitrates d'origine agricole

Le Programme d'Actions Régional Nitrates Hauts-de-France a été arrêté suite au Groupe de Concertation qui s'est tenu en Préfecture de Région le 6 décembre 2017. Issu d'une longue concertation avec les organisations professionnelles agricoles et la DRAAF, ce document vise à réglementer certaines pratiques agricoles relatives à l'utilisation ou au suivi de l'usage de fertilisants minéraux et organiques afin de réduire les risques de pollution des eaux souterraines et superficielles. Il a été convenu lors de son élaboration qu'il lui serait adjoint un document non réglementaire mais traduisant une démarche de progrès commune entre l'État et les organisations professionnelles agricoles. Ce « volet accompagnement », co-élaboré avec la Chambre Régionale d'Agriculture a plusieurs objectifs dont celui de mieux informer et former les exploitants sur les bonnes pratiques en termes de fertilisation. Il servira aussi à suivre et objectiver les mesures du PAR qui ont fait l'objet de nombreux débats. L'année 2018 doit permettre de le finaliser et déterminer le contenu et le financement du programme d'actions de ce volet pour les 4 ans à venir.

- ◆ Elaboration de la note de cadrage régional des contrôles « Eau et Nature »

Les préfets de département ont confié aux DDT(M) la responsabilité du pilotage des Missions Inter-Services Eau et Nature (MISEN) qui définissent, pour chaque département, les enjeux et priorités de contrôles dans les domaines de l'eau et de la nature. Ces contrôles, impliquant de nombreux services (DDT(M), DREAL, DRAAF, ONCFS, AFB, DDPP...), font ainsi l'objet d'un plan annuel qui est validé en début d'année lors des MISEN dites « Stratégiques ». La circulaire qui cadre l'organisation de ces missions et leurs attendus a été révisée en août 2017. Elle renforce le rôle des DREAL dans la définition des enjeux, la coordination, le suivi

et la communication de ces plans de contrôles départementaux. La première note de cadrage régionale des contrôles Hauts-de-France a été validée en décembre 2017. Elle comprend un cadrage visant à définir et harmoniser les missions de contrôle, une définition d'orientations thématiques de contrôle adaptées à la région et l'identification de territoires cibles prioritaires. A chaque thématique correspondent des préconisations qualitatives et quantitatives de contrôle et de suites à donner. Des éléments cartographiques viennent également appuyer certaines thématiques de contrôles afin de déterminer les priorisations territoriales au travers de zones à enjeux qu'il convient de contrôler en priorité. Rappelons toutefois que les plans de contrôle départementaux restent bien du ressort de chacune des MISEN.

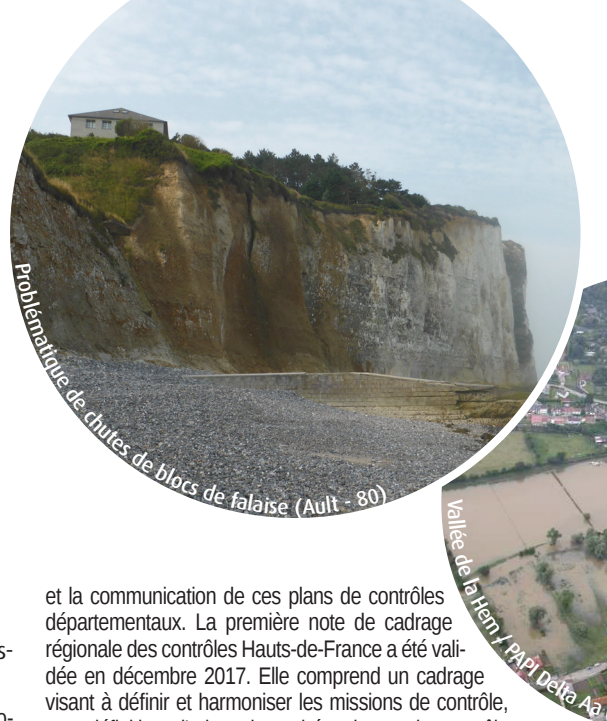
Mettre en valeur les paysages et les sites

La DREAL est le service responsable de l'inspection des sites. En ce sens, elle remplit des missions de contrôle, d'instruction mais aussi d'accompagnement des collectivités dans le cadre de la politique nationale de classement de site. Suite au classement de la chaîne des terrils en 2016, l'année 2017 a été fortement consacrée à l'accompagnement des collectivités dans leurs projets sur ce nouveau site classé. On peut aussi souligner l'instruction du dossier de renouvellement de la reconnaissance du Grand Site de France des 2 Caps qui a d'ores et déjà reçu un avis favorable de la commission supérieure des sites et paysages et l'accompagnement en vue du dépôt de celui du Grand Site Baie de Somme. Plusieurs études préalables ou techniques ont également permis d'avancer sur les projets de classement de Cassel, de la Butte de Chalmont ou de la pointe de la Crèche. Ces deux derniers dossiers devraient connaître des avancées notables en 2018.

Agir pour la biodiversité terrestre et marine

- ◆ Développer, valoriser et diffuser la connaissance

L'observatoire régional de la biodiversité Nord-Pas de Calais existant a été mis en place en 2010. Il est coprésidé par l'Etat et la Région. L'observatoire remplit plusieurs fonctions dont la principale est de fournir des indicateurs sur l'état de la biodiversité régionale. Il a pour objectif de dresser un état de la biodiversité régionale et des politiques publiques, de contribuer aux stratégies environnementales régionales, de faciliter l'accès de l'information naturaliste auprès d'un public averti et de diffuser et valoriser des informations naturalistes simples et accessibles pour le plus grand nombre. L'année 2017 a permis de concrétiser son extension





à la région Hauts-de-France et d'en revoir la gouvernance dont le pilotage est désormais collégial entre la DREAL, le Conseil Régional, les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie et l'Agence Française de la Biodiversité. En parallèle a été actée l'extension du Label Patrimoine Naturel de Picardie à la grande Région.

Ce label est une reconnaissance régionale s'appliquant à une série d'événements, ouvrages, publications ou encore formations. Ainsi on peut citer le premier séminaire entomologique des Hauts-de-France, sur la thématique «État des lieux sur les études d'insectes et leur gestion conservatoire», qui s'est déroulé en octobre 2017 dans le cadre des Ateliers du patrimoine naturel des Hauts-de-France, déclinaison du Label du patrimoine naturel des Hauts-de-France.

◆ Installation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France (CSRPN)

Le Code de l'Environnement prévoit que soit institué dans chaque région un conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) constitué de spécialistes désignés intuitu personae pour leur compétence scientifique. Couvrant toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins, il a vocation à émettre des avis sur les questions relatives à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel régional. Le préfet de région et le président du Conseil Régional peuvent y faire inscrire à l'ordre du jour les sujets de leur choix ; le CSRPN ayant également la possibilité de s'auto-saisir. La DREAL en assure le secrétariat. Après analyse des candidatures (au regard des diplômes et niveaux d'expertise et d'expérience des candidats) et avis du Conseil Régional, le préfet a signé le 1^{er} mars 2017 l'arrêté de constitution du nouveau CSRPN comprenant au final 36 membres issus de tous profils et organismes (associations, universités, conservatoires, fédérations de pêche et de chasse, instituts techniques...). L'installation officielle du nouveau CSRPN s'est déroulée le 17 mars 2017.

◆ Installation de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique des Hauts-de-France

Pilotée par la DREAL et animée par les conservatoires d'espaces naturels, la commission régionale du patrimoine géologique (CRPG) des Hauts-de-France s'est réunie la première fois le jeudi 29 juin dernier. Celle-ci a notamment vocation à mettre en œuvre l'inventaire régional du patrimoine géologique (IRPG) (suivi et poursuite de l'inventaire) mais également la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement au sujet de la protection des sites géologiques.

Sa composition, tout comme ces travaux, sont validés par le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Cette première réunion a permis dans un premier temps, entre membres, d'échanger sur la modification de l'inventaire suite au changement du découpage administratif régional. Une seconde partie, ouverte aux structures intéressées comme les gestionnaires d'espaces naturels, les collectivités ou encore l'UNICEM, ainsi qu'aux personnalités associés aux travaux de la CRPG au vu de leur compétence géologique, a porté sur l'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010. Le décret d'application n°2015-1787 du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique a introduit deux niveaux de protection : un arrêté-liste départemental (interdiction de destruction, altération et dégradation) et un arrêté de protection de site (sites de l'arrêté-liste nécessitant des mesures de protection spécifiques). La CRPG a ainsi pu valider une méthode de définition des sites qui nécessiteraient d'être intégrés à ces arrêtés. Cette méthode de travail sera présentée en CSRPN pour validation.

◆ Reconnaissance RAMSAR : une véritable dynamique régionale

Signataire de la Convention de Ramsar en 1971, la France a ratifié ce traité en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. Cette reconnaissance est également un engagement à un respect des règles de gestion pour l'ensemble des acteurs du territoire concerné. Organisée conjointement avec le Forum des marais Atlantique, la première rencontre Ramsar à l'échelle des Hauts-de-France s'est déroulée en juin au parc de Samara. Cette première réunion, à vocation technique, a permis de réunir l'ensemble des acteurs concernés par les sites ou les projets Ramsar de la région et ainsi partager les expériences et les questionnements de chacun. Les organismes coordinateurs des 3 projets de labellisation initiés en Hauts-de-France (Marais de Sacy, Vallées de la Somme et de l'Avre et Vallées de la Scarpe et de l'Escaut), ont ainsi pu profiter des retours d'expériences des deux sites déjà labellisés en région : les marais de l'Audomarois et la Baie de Somme. Force est de constater que cela leur a été profitable puisque les deux premiers dossiers ont été labellisés au cours de l'année 2017. La démarche pour le dernier dossier sera quant à elle lancée lors d'un comité de pilotage début 2018.

◆ Poursuivre l'atteinte et le maintien du bon état des écosystèmes aquatiques

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document qui a vocation à encadrer les choix de

Priorités 2018

- Exécuter le plan de contrôle de la police de l'environnement
- Mettre en œuvre le Programme d'Actions Nitrates et son volet d'accompagnement.
- Produire le premier portrait régional de la biodiversité Hauts-de-France.
- Poursuivre l'accompagnement du transfert aux collectivités de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ainsi que celles d'assainissement et eau potable.
- Accompagner les porteurs de projets et programme dans l'application de la séquence ERC et fournir un cadre régional en application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage du 20 juillet 2016.
- Elaborer une stratégie régionale de mise en œuvre de la politique « captages ».
- Préparer l'état des lieux du prochain SDAGE.
- Mettre en place un réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels.
- Mettre en place le comité régional de la biodiversité.
- Actualiser la gestion quantitative de la ressource en eau par la réécriture de l'arrêté-cadre du bassin Artois-Picardie et des arrêtés départementaux des départements du Nord et du Pas-de-Calais.
- Poursuivre la prescription de mesures limitant les émissions industrielles en cas de pic de pollution.



tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Dans le but d'atteindre les objectifs du SDAGE et d'améliorer l'état des masses d'eau, l'inspection des installations classées a poursuivi en 2017 une action visant à prescrire des valeurs limites de rejets plus faibles aux industriels rejetant dans des masses d'eau en mauvais état.

◆ Gestion quantitative de la ressource en eau

2017 a été exceptionnelle avec une pluviométrie particulièrement faible dès l'automne 2016 et qui s'est poursuivie sur quasiment toute l'année. La conséquence en a été une recharge hivernale médiocre. Ainsi, après un printemps particulièrement sec, les nappes ont commencé à voir leur niveau baisser plus rapidement que prévu, de même que le débit de l'ensemble des cours d'eaux. Cette situation a amené les services de l'État à être particulièrement vigilants sur les usages en termes de prélèvements d'eau notamment pour les usages domestiques ou communaux de l'eau potable, la campagne culturale (irrigation) et les prélèvements de certains industriels. Des comités techniques sécheresse (ou comité d'étiage) se sont tenus dans les différents départements dès le mois de mai à l'initiative des DDT(M) ou, pour le Nord et le Pas-de-Calais, sous l'égide de la DREAL compte tenu de l'existence d'un arrêté cadre inter-départemental. Les arrêtés cadres (de bassin et/ou interdépartemental) permettent de définir les seuils de vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise permettant de déclencher la prise d'arrêtés départementaux de restrictions. Les données étudiées pour le déclenchement des seuils sont issues des niveaux et dynamiques des nappes phréatiques (BRGM) et les débits des cours d'eaux (hydromètres DREAL). D'autres données viennent conforter ce réseau de surveillance : la pluviométrie (Météo-France) et l'Observatoire National des Étiages (ONDE - AFB). Plusieurs arrêtés de restriction ont été pris dans les cinq départements de la région, à l'échelle des sous bassins versants qui ont vu leurs seuils dépassés, pour certains jusqu'à la crise, seuil ultime. Ils sont à suivre, en direct, sur le site www.pro-pluvia.gouv.fr.

◆ Adoption de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau Artois-Picardie

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) est devenue depuis le 1^{er} janvier 2018 une compétence obligatoire des communes transférée automatiquement aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre. Il en sera de même pour les compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020. Afin d'aider les collectivités dans la mise en œuvre de ces nouvelles compétences, une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) a été élaborée à l'échelle de chaque bassin hydrographique. Elle est issue d'un long travail collaboratif avec l'Agence de l'Eau et les DDT(M) et le fruit d'une concertation continue via les différentes instances de bassin. L'avis formel émis par le comité de bassin du 8 décembre, favorable et sans réserve ayant été recueilli, la SOCLE Artois-Picardie a pu être arrêtée le 22 décembre 2017 par le Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB). Pour rappel, cette stratégie comprend notamment le descriptif de la répartition, entre les collectivités et leurs groupements, des compétences dans le domaine de l'eau, ainsi que des recommandations adaptées au bassin pour l'exercice de ces compétences. La SOCLE est consultable sur le portail de bassin Artois-Picardie : <http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/acteurs-de-l-eau/gemapi/socle>.

Aider les décideurs locaux et les publics relais (privés et publics) à devenir acteur de la transition écologique

C'est principalement grâce au CERDD dont elle encadre l'activité aux côtés de la Région que la DREAL mène des actions dans ce domaine.

Le CERDD (Centre ressource du Développement Durable), créé en 2001, est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) piloté par l'État, le Conseil Régional Hauts-de-France et plusieurs collectivités locales, associations et partenaires privés. La vocation du CERDD est d'accompagner la généralisation du développement durable et la prise en compte du changement climatique. Il encourage la mobilisation des acteurs et leur pouvoir d'agir à travers plusieurs missions : veille, observation, analyse, animation, capitalisation, diffusion, accompagnement collectif des porteurs de projets, suivi et accompagnement des innovations.

Son action tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, des secteurs publics et privés, se décline dans différents domaines : projets territoriaux de développement durable, nouveaux modèles économiques, atténuation et adaptation au changement climatique, alimentation durable,... Le CERDD organise des temps d'échange et d'information (ateliers, forum Trajectoire DD, CAP Climat, ...) et pilote plusieurs dispositifs particuliers : ambassadeurs du développement durable ; DDTour, Observatoire Climat.

Le CERDD a déployé son activité en 2017 pleinement à l'échelle des Hauts-de-France en recherchant un équilibre géographique progressif de ses interventions, des ressources valorisées et en étoffant ses contacts picards. Il a notamment réalisé plusieurs interventions et événements dans les trois départements de l'ex-Picardie. A ce titre, il cherche à contribuer à insuffler une culture « Hauts-de-France » du développement durable et de la Troisième Révolution Industrielle.

Dans un contexte de moyens contraints et d'une transition écologique qui doit s'accélérer face aux enjeux, il a cherché à optimiser ses modes d'interventions au-delà des contenus importants présents sur le portail web cerdd.org :

- par des dispositifs renouvelés d'animation et de transmission de ressources (exemple : réunions spéciales élus, réunion « mais où sont les données climat »),
- par un réseau de 98 Ambassadeurs DD qui renforce sa capacité d'intervention dans les territoires,
- par une offre de visites structurées de terrain pour faciliter l'engagement des acteurs (exemple : Climatour, DDTour).

Ces actions sont spécifiquement dédiées à faire monter en compétences et connaissances les développeurs de la région Hauts-de-France, mais cela concourt de même à une forme de marketing territorial qui démontre que la région est celle du développement durable. Par exemple, les visites DDTour organisées en lien avec les offices de tourisme ont généré 38 visites pour 986 visiteurs dont 60 % sont extérieurs à la région.



En terme de production, le CERDD cherche à mettre à disposition les ressources existantes mais aussi à identifier et co-produire les ressources manquantes afin d'accélérer les transitions vers le développement durable. Plusieurs sujets ont pu être explorés particulièrement et ainsi répondre aux besoins. On retiendra :

- l'adaptation au changement climatique, sujet moins investigué en général que celui de l'atténuation avec une communauté d'acteurs qui cheminent collectivement.
- l'appropriation des énergies renouvelables (méthanisation), le CERDD a pu conseiller positivement l'écosystème d'acteurs autour du CORBI (Comité Opérationnel Régional Biométhane Injecté) face à l'émergence de tensions fortes en région sur ce sujet (levée d'opposants).
- l'appropriation citoyenne de la troisième révolution industrielle afin de mieux cerner les enjeux et les champs du possible pour amplifier le grand projet régional.

Le CERDD exerce sa mission d'aide à la décision par l'animation, les publications, le conseil mais aussi par l'observation des données. En 2017, l'Observatoire Climat a renforcé son ossature par la structuration de son système d'information et le déploiement de l'outil ESPASS (émissions indirectes et stockage de carbone dans les sols). L'observatoire a publié le premier tour d'horizon des données climat/énergie à l'échelle des Hauts-de-France, véritable outil d'aide à la décision pour les 77 territoires qui vivent l'aventure d'un plan climat réglementaire ou volontaire.

Enfin, le CERDD a apporté un soutien à ses financeurs dans des chantiers spécifiques tels que le SRADDET, l'Observatoire Régional de la Commande Publique ou les Etats Généraux de l'Alimentation tout en apportant en parallèle un appui aux territoires par exemple avec les accompagnements VISION+21 (méthodologie autour de la prospective territoriale) mis en œuvre à Amiens et Creil en 2017.

Faciliter la participation de tous

- ◆ Éduquer le public en matière d'environnement et de développement durable

En 2017, les actions se sont inscrites dans un principe de continuité. Elles sont structurées autour :

- de la promotion de développement durable auprès de multiples partenaires,
- du partenariat associatif et de l'aide aux actions éducatives qui cherchent à stimuler les pratiques éco-citoyennes.

Le partenariat avec l'éducation nationale s'est poursuivi par des actions de formations. Ces actions se sont appuyées sur l'actualité des politiques publiques. Ainsi, des séquences de formation ont été organisées sur l'économie sociale et solidaires, dans un souci de procurer aux formateurs de l'éducation nationale du secondaire, des ressources pédagogiques et des contacts associatifs mobilisables.

De même, une action de formation sur les Objectifs de Développement Durable a été menée auprès des réseaux de formateurs du premier degré (50 formateurs concernés).

L'effort de promotion s'est principalement concentré sur l'axe 6 de l'appel à projet territoires à énergie positive pour la croissance verte.

Ainsi, à ce jour, 29 actions éducatives portées par 16 territoires ont été programmées.

Le soutien aux actions éducatives en matière de développement durable s'est poursuivi cette année sur le périmètre de la nouvelle région grâce aux associations environnementales.

La DREAL a instruit favorablement 44 demandes de subventions sur 51 dossiers déposés ce qui représente un montant global de 250 000 €. L'éventail des actions aidées reste large (chantiers nature, sciences participatives, actions stimulant l'éco-citoyenneté, actions de sensibilisation auprès des populations les plus éloignées des préoccupations environnementales, ...).

- ◆ Accompagner et former les commissaires enquêteurs

Dans l'optique de sécuriser les enquêtes publiques et d'apporter les éléments de connaissance nécessaires à l'exercice de la fonction de commissaire enquêteur, la DREAL pilote depuis plusieurs années le programme de formation des commissaires enquêteurs en lien avec les tribunaux administratifs de Lille et d'Amiens et les compagnies régionales de commissaires enquêteurs. Le centre de formation CVRH lui apporte son soutien.

Ce plan de formation s'articule autour d'un socle reconduit chaque année pour les nouveaux commissaires enquêteurs et de modules thématiques à destination des commissaires déjà confirmés.

Le socle comporte des formations indispensables pour prendre en main sa nouvelle fonction (le rôle du commissaire, l'enquête publique, le droit de l'environnement, ...).

Les modules thématiques traitent des domaines de la planification, de l'eau, des installations classées, de l'expropriation par exemple. En 2017, deux nouvelles formations ont pu être proposées aux commissaires enquêteurs, une formation sur les risques naturels et une formation sur les expropriations.

Le plan de formation inclut également 2 rencontres d'information pour la totalité des commissaires enquêteurs, qui comprend notamment des ateliers où les commissaires enquêteurs peuvent débattre et échanger sur des sujets tels que la déontologie, l'intérêt général ou le rôle du commissaire enquêteur.

Ces journées permettent notamment d'attirer l'attention des commissaires enquêteurs sur des actualités réglementaires, de faire passer des messages pour ajuster leurs pratiques professionnelles.

- ◆ Développer les actions d'écoresponsabilité

En tant que porteur de la politique de développement durable, les DREAL déclinent depuis 2009 le Plan d'administration exemplaire (PAE) à ses activités en s'appuyant sur les principes de la norme ISO 14001 pour réduire l'impact environnemental de son fonctionnement.

Par ailleurs, la DREAL Hauts-de-France met en place de nombreuses actions issues de sa feuille de route écoresponsabilité. A retenir :

- le plan de déplacement de la DREAL validé en septembre 2017, dont certaines actions ont

déjà été mises en place, comme le développement de la visioconférence ou le suivi des réservations de vélos de service,

- les semaines thématiques (développement durable, mobilité, déchets) qui ont été l'occasion de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation.

L'objectif du développement durable est intégré dans le fonctionnement courant, pour diminuer les impacts environnementaux.



Renforcer la sécurité des citoyens

Assurer la sécurité du citoyen est une mission essentielle de l'État. Cette mission de prévention des risques présente des enjeux d'autant plus forts que notre région est fortement industrialisée, sujette à des inondations et particulièrement dense.

Enjeux

La région Hauts-de-France est une des régions les plus concernées par la prévention des risques technologiques, avec 96 sites Seveso seuil haut et 60 sites Seveso seuil bas. L'inspection des installations classées a en charge l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de 49 plans de prévention des risques technologiques (PPRT). La région est également concernée par 12 noeuds d'infrastructures de transport de matières dangereuses.

Le service a en charge sur la région : 2408 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation et 419 ICPE soumises à la directive IED (les plus polluantes).

Ont été signés en 2017 : 91 arrêtés d'autorisation 268 arrêtés complémentaires d'autorisation, 25 arrêtés d'enregistrement et 250 arrêtés de mise en demeure

L'héritage de l'exploitation des mines de houilles se traduit sur de nombreuses communes par des risques d'effondrement ou de tassements au dessus des puits ou des galeries, par des échauffements de terrils ou bien encore par des émanations de grisou.

924 sites et sols pollués ou potentiellement pollués recensés dans BASOL.

Sécurité routière

Le contrôle en bord de route des véhicules de transport de marchandises et de voyageurs concerne chaque année plus de 9 500 véhicules qui empruntent chaque année les routes des Hauts-de-France et 5 000 demandes de transport exceptionnel sont instruites pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

S'assurer du bon fonctionnement des industries et réduire les impacts des pollutions

Toute exploitation industrielle susceptible de provoquer des pollutions ou des nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), et la mission de l'inspection des installations classées en DREAL consiste à prévenir et réduire ces nuisances afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. 2408 établissements industriels sont soumis à autorisation dans la région.

Pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service : 91 arrêtés d'autorisation ont été délivrés en 2017, ainsi que 268 arrêtés complémentaires d'autorisation.

En 2017, la DREAL a en outre effectué plus de 1800 inspections chez des industriels pour vérifier la conformité réglementaire et technique de leurs installations, sur des sujets aussi divers que les rejets dans l'air et dans l'eau, la maîtrise des déchets ou encore la prévention des risques accidentels.

Prévenir et limiter l'exposition aux risques technologiques

La prévention des risques et la protection des riverains aux abords des sites à hauts risques est un enjeu essentiel. La région est désormais couverte par 49 plans de prévention des risques technologiques (PPRT), dont 2 doivent encore être élaborés.

Suite à l'attentat du 26 juin 2015 contre un établissement Seveso en Isère et aux deux explosions criminelles sur un site pétrochimique à Berre l'Étang le 14 juillet 2015, les services de l'État sont restés fortement mobilisés en 2017 afin de renforcer la sécurité des sites Seveso contre les actes de malveillance. Par ailleurs, la stratégie de lutte contre l'incendie dans les dépôts de liquide inflammable, le vieillissement des installations industrielles, ainsi que les équipements sous pression dans les ICPE ont fait l'objet d'une attention particulière en 2017.

Prévenir les risques naturels et hydrauliques

Les risques naturels doivent être appréhendés à différentes étapes et grâce à différents outils. De la connaissance à la prévention, de la protection à l'adaptation. L'État, via la DREAL, les DDT(M) et les services préfectoraux en particulier, est présent pour accompagner les territoires dans l'appréhension globale de ces problématiques qu'il convient de traiter en lien avec leur aménagement.

Suites aux études d'aléas miniers portées à connaissance des élus sur l'ensemble du bassin minier, les



services de l'État ont finalisé en 2017 l'élaboration des 2 Plans de prévention des risques miniers (PPRM) du Pas-de-Calais. Les 3 PPRM du Nord seront finalisés en 2018. Ces PPRM couvriront 17 communes du bassin minier (sur les 164 communes concernées par un ou plusieurs aléas miniers et faisant l'objet de mesures de prévention).

♦ Adoption de la stratégie régionale des risques naturels Hauts-de-France

L'instruction du Gouvernement du 26 juillet 2016 fixe les thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques. Parmi les missions prioritaires qu'elle fixe, on trouve :

- l'accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAPI et PPR ainsi que dans la prise de compétence GEMAPI,
- la réalisation des plans de contrôle des ouvrages hydrauliques et l'amélioration de la chaîne de prévision et d'alerte des crues ;
- le développement de la culture du risque par diverses actions de sensibilisation, d'information et de formation.

Ces missions doivent être formalisées à travers une stratégie triennale régionale (2016-2017-2018) dont l'élaboration a associé les services régionaux et départementaux et permis d'arrêter des priorités plus locales. S'agissant de la première stratégie à l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France, le document s'est voulu pédagogique et présentant un caractère opérationnel afin d'avoir une lecture claire et partagée par l'ensemble des acteurs « Etat » à l'échelle régionale. Elle présente ainsi dans différents tableaux thématiques, les objectifs, actions, pilotage et indicateurs de suivi. Un rang de priorité est proposé pour chaque action. Pour certains thèmes, des points d'attention sont précisés en commentaires. Bien que peu évoqué dans l'instruction, le volet gestion de crise et alerte est également abordé en ce qu'il intéresse particulièrement les services préfectoraux.

♦ Conventonnement des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Delta de l'Aa et Lys III et mise en place du Club PAPI Régional

L'année 2017 a permis de finaliser la signature des conventions cadre pour la mise en œuvre de deux PAPI importants du territoire : le PAPI Delta de l'Aa porté par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale et le PAPI Lys porté par le SYMSAGEL. Ces programmes prévoient des actions sur tous les volets liés aux risques naturels inondation (et submersion pour Delta de l'Aa) sur ces territoires : prévention, information, alerte, planification, réduction de la vulnérabilité, connaissance, travaux de réduction et prévention des risques... Dans les deux cas, l'État en est le premier financeur au travers du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

la digue des alliés à Dunkerque



Ces deux PAPI viennent s'ajouter aux autres existants au niveau régional (8 approuvés) et ont confirmé le besoin d'une mise en réseau de leurs porteurs. Ainsi, certains animateurs porteurs de PAPI avaient émis le souhait de créer un club PAPI des Hauts-de-France. Depuis, ce projet collectif a mûri et la DREAL est à l'initiative de cette journée de lancement de ce club qui s'est déroulée le vendredi 24 novembre 2017 à Amiens. Cette première journée d'échange a permis de faire connaissance et de définir collectivement le fonctionnement de ce réseau. La matinée de cette rencontre a permis de présenter chaque PAPI (Structure porteuse, territoire, aléa, enjeux, avec 1 ou 2 cartes commentées, présentation synthétique du PAPI, montants, actions ; bref développement sur 1 ou 2 actions/orientations marquantes) alors que l'après midi a permis d'échanger sur les modalités de fonctionnement du club. L'objectif est de créer un réseau «métier» pour partager les expériences, faciliter les contacts et les échanges pratiques, voire mutualiser certaines actions (techniques, financières). Le club s'adresse en premier lieu aux animateurs PAPI, ainsi qu'aux chargés de suivi en DREAL et DDT(M). Il pourra être élargi ponctuellement, selon les thèmes traités. Il est envisagé une animation/organisation tournante, afin d'éviter de mettre en avant une structure plutôt qu'une autre. La démarche se veut souple et orientée sur les besoins des animateurs de PAPI. Le rythme serait d'une ou deux rencontres par an, sur des thèmes fédérateurs.

◆ Réfection de la digue des alliés

L'opération de confortement et de réparation de la digue des Alliés se poursuivra en 2018. Ces travaux, qui sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL Hauts-de-France, représentent un effort financier de la part de l'État de plus de 14 millions d'euros et constituent une priorité de son action en région pour la sécurité des personnes en termes de risque de submersion marine.

L'année 2018 devra permettre :

- de solder l'opération des travaux d'ici septembre 2018 en assurant une maîtrise des coûts liés aux aléas travaux ;
- d'aboutir à la signature de la convention de reprise de gestion de l'ouvrage de la digue des Alliés par l'IEPCI compétent, et ce avec une anticipation de près de 5 ans de la loi MAPTAM, et en assurant une coordination des autres services et acteurs impliqués ;
- d'assurer dans de bonnes conditions cette reprise de gestion, notamment par l'élaboration d'un dossier d'ouvrage complet.

Contribuer à la sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière et les performances environnementales des véhicules, la DREAL :

- maintient une veille réglementaire assurant un rôle d'animation et d'appui pour les préfetures tout en gérant le budget opérationnel du programme de sécurité routière ;
- contrôle sur les routes et en entreprises le respect de la réglementation du transport de marchandises et de voyageurs dans le domaine social, économique et environnemental ;
- vérifie la conformité des véhicules et de leurs équipements aux dispositions techniques du Code de la Route et à la réglementation relative au transport des matières dangereuses avant leur mise en circulation ;
- instruit les demandes de transports exceptionnels et vérifie que la circulation des convois ne créera pas d'insécurité routière sur les itinéraires proposés ;
- assure la surveillance des centres et des contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules lourds et légers.



Priorités 2018

- Réaliser le plan pluriannuel de contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement qui vise à inspecter les installations selon leurs enjeux.
- Poursuivre la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation environnementale pour l'ensemble des ICPE et des IOTA, visant à accélérer l'instruction des autorisations et à simplifier les démarches des porteurs de projets.

ainsi que sur les mesures de maîtrise des risques.

- Poursuivre l'instruction des études de dangers des sites Seveso seuil bas et seuil haut.
- Lancer la mise en place des servitudes d'utilité publique pour les canalisations de transport régionales.

Risques naturels et hydrauliques

- Préparer la prochaine Stratégie Régionale des Risques Naturels 2019-2021
- Accompagner, en lien avec les DDT(M), les structures porteuses de PAPI en cours d'élaboration : PAPI Boulonnais, PAPI Canche, PAPI Yser, PAPI Sambre et PAPI Vallée Oise.
- Contribuer au développement de la culture du risque

Risques miniers

- Poursuivre la démarche de prévention des risques miniers, et instruire les demandes déposées par les exploitants miniers.

Sécurité routière

- Réceptionner plus de 2 900 véhicules et inspecter 140 centres de contrôle technique de véhicules légers ou de poids lourds.

Risques chroniques

- Mettre en œuvre la directive IED qui impose principalement la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles.
- Mettre en œuvre les actions du Plan de protection de l'atmosphère concernant les principaux émetteurs industriels de poussières au niveau régional.
- Effectuer au moins **700** contrôles inopinés sur les rejets dans l'eau, dans l'air et sur la légionellose, par des laboratoires d'analyse.
- Poursuivre l'élaboration des Secteurs d'Information sur les Sols concernant les sites et sols pollués.
- Lancer le 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement.

Risques accidentels

- Poursuivre les travaux d'élaboration des Plans de prévention des risques technologiques et les mettre en œuvre.
- Effectuer une visite renforcée sur chaque site Seveso seuil haut, notamment sur la sûreté des installations, sur la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations, sur la prise en compte du risque inondation



Favoriser le développement social et économique

La performance économique de nos entreprises, la protection de l'environnement et la justice sociale constituent les trois facettes d'un développement plus durable. Elles doivent avancer ensemble, au service des hommes et avec eux.

Enjeux

Logements

La DREAL Hauts-de-France a publié en 2017 un atlas cartographique de l'habitat de la région, à l'intérieur duquel les grands thèmes d'analyse des marchés locaux sont déclinés : caractérisation de la demande de logements, description de l'offre de logements, fonctionnement des marchés locaux (rencontre entre l'offre et la demande). L'atlas se présente sous la forme d'une série de cartes thématiques, accompagnée, pour chaque carte, d'une analyse synthétique. Ce travail permet de dégager une hiérarchisation des espaces infra-régionaux au regard des tensions des marchés locaux de l'habitat. L'atlas est disponible sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France, à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas-cartographique-de-l-habitat-2017.pdf>

Transports

Afin d'améliorer la mobilité, il convient de décharger le réseau routier d'une partie des trafics qui l'engorgent par une politique multimodale à mettre en œuvre pour le fret et les voyageurs. Par ailleurs, les politiques de gestion dynamique du réseau routier, de hiérarchisation des réseaux dans un système de transport collectif maillé et complémentaire, ainsi que les politiques de changement de comportement (covoiturage, modes actifs...) doivent être des priorités régionales pour améliorer l'accessibilité des territoires, en particulier ceux de l'aire métropolitaine lilloise, de la façade littorale et des territoires proches de l'Île-de-France.

Ce report modal répond à plusieurs enjeux portés par le ministère :
- la baisse des consommations énergétiques et des émissions de polluants
- l'emploi en confortant les filières industrielles notamment le ferroviaire.
Le désenclavement des territoires ruraux est un enjeu d'équité territoriale qui passe notamment par l'aménagement de réseaux de transports sûrs et le soutien aux initiatives innovantes portées par les territoires.

Agir en faveur d'une offre de logements de qualité, durable et accessible

La DREAL Hauts-de-France, en association avec les DDT(M) de la région, a pour missions d'œuvrer à la satisfaction de la forte demande en matière de logement et d'agir en faveur du développement d'un habitat durable sur tout le territoire, contribuant à la lutte contre le dérèglement climatique, respectueux de la qualité du cadre de vie et de la mixité sociale. Elle contribue aux politiques en matière de création d'emplois en soutenant la construction et la rénovation des logements. Enfin, elle pilote, avec la DRJSCS, les DDCS et les DDT(M), les politiques sociales du logement dont l'objectif premier est de répondre aux besoins des populations les plus défavorisées.

Ces politiques sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement, regroupés au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) présidé par le préfet de région. Le CRHH s'est réuni à de nombreuses reprises en 2017, en configuration plénière ou à travers son bureau. Cette instance est également le lieu de mobilisation des acteurs de l'amélioration du parc privé, au travers notamment des aides de l'ANAH, et le lieu en matière d'animation des politiques sociales du logement à travers la commission spécialisée PDALHDP.

Se mobiliser face à la demande accrue de logements

◆ Produire une offre de logements sociaux adaptée aux besoins du territoire

En dépit de l'existence d'un parc régional de plus de 535 000 logements locatifs sociaux, le nombre de demandes de logement social non satisfaites dépasse 170 000. La Métropole Européenne de Lille, les agglomérations d'Amiens et de Creil, et les pôles urbains du bassin minier et du littoral concentrent la plus grande partie des demandes de logements sociaux.

8 701 logements locatifs sociaux ont été financés dans la région Hauts-de-France en 2017 (+7,4 % par rapport à 2016), dont 2 159 logements PLAI destinés aux ménages les plus modestes (-3,1%). Le montant total de subventions attribué par l'État et le fonds national des aides à la pierre (FNAP) s'est élevé à 16 millions d'euros.

◆ Faciliter la rénovation énergétique des logements

La part des logements anciens est très importante dans la région Hauts-de-France : plus de 60 % des résidences principales de la région ont été construites avant 1975, date des premières réglementations thermiques. L'âge



du parc est ainsi révélateur des enjeux de rénovation énergétique et de réhabilitation pour adapter le parc privé aux besoins des ménages.

En 2017, 5 763 logements privés ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation de l'ANAH dans la région (soit +15,9 % par rapport à 2016) : 5 421 logements appartenant à des propriétaires occupants modestes (PO), 342 logements appartenant à des propriétaires bailleurs (PB).

Concernant le programme « Habiter Mieux » visant la rénovation énergétique, une forte hausse du nombre de logements rénovés a été observée par rapport à 2016. 4 466 logements de propriétaires occupants et 234 logements de propriétaires bailleurs ont bénéficié d'une aide, soit 4 700 logements au total (+21 % par rapport à 2016). Depuis 2011, 20 735 logements ont ainsi été subventionnés dans la région. Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de 41,8 %, nettement supérieur au seuil de 25 % exigé.

◆ Garantir un processus d'attributions des logements sociaux transparent et équitable dans un objectif de mixité sociale

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a modifié en profondeur les modalités de gestion de la demande de logement social.

Le dossier unique pour la demande de logement social est désormais en phase opérationnelle dans l'ensemble des départements de la région. Le dossier unique permet une amélioration du service rendu au demandeur et une plus grande transparence dans la gestion de la demande de logement social. La réforme de la politique d'attribution poursuit également un objectif de mixité sociale. De nombreux travaux ont été engagés en région, associant les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les services de l'État. La plupart des EPCI régionaux sont compétents pour fixer, de manière partenariale, les orientations en matière d'attribution à travers les plans de gestion partagée de la demande et les plans de gestion de la demande et d'information des demandeurs. Les conférences intercommunales du logement, instances de gouvernance de la politique d'attribution qui réunissent les préfets de département, les présidents d'EPCI, les maires et les acteurs du logement social, se mettent quant à elle progressivement en place en région (21 conférences sur 38 se sont réunies au moins une fois).

◆ Relancer la construction, accompagner les entreprises

La reprise du secteur de la construction entamée en 2016 se poursuit et s'est amplifiée : des hausses respectives de 7,5 % et 7,1 % des mises en chantier (23 251 logements) et des autorisations de construction (28 489 logements) ont été constatées en 2017 par rapport à



Calais (62)

2016. La production de logement atteint par conséquent des niveaux très voisins des besoins estimés à 23 500 logements par an.

◆ Accompagner les professionnels du bâtiment pour des constructions de qualité

Dans un contexte où l'environnement, les préoccupations de santé, de sécurité et d'insertion sociale sont des enjeux majeurs, la nécessité d'améliorer la qualité des bâtiments n'est plus à démontrer. La DREAL Hauts-de-France assure donc une veille technique et réglementaire qu'elle valorise au travers d'une lettre d'information à l'attention des professionnels et organise des réunions d'animation et d'échanges avec les services de l'État concernés et les organisations professionnelles. Un partenariat avec les maîtrises d'ouvrage HLM a également été conclu en 2017 afin d'engager une phase d'expérimentation de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs.

◆ Contrôler la qualité des constructions neuves

En 2017, 13 contrôles des règles de la construction ont été menés par la DREAL sur des logements neufs (collectifs, individuels ou mixte individuel/collectif). Au total au niveau régional, ce sont 107 contrôles qui ont été réalisés (36 dans l'individuel, 58 dans le collectif et 13 dans des programmes mixtes), avec l'intervention du CEREMA, des DDT(M) de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Les non-conformités les plus courantes concernent l'aération, l'accessibilité aux personnes handicapées, la sécurité en cas d'incendie et l'isolation thermique.

Permettre aux activités économiques régionales d'être performantes, propres et sûres dans un contexte de concurrence loyale impliquant une qualité et une rapidité d'instruction encore améliorées

◆ Accompagner et contrôler les entreprises de transport

La DREAL a également développé les actions réalisées dans un cadre interministériel pour lutter plus efficacement contre la fraude, le travail illégal ou le non respect des règles relatives au travail détaché. Ces actions ont visé plus particulièrement les entreprises de transport ayant recours massivement à des prestataires des pays de l'Est afin de rechercher les fraudes au travail dissimulé, à la TVA ou l'exercice illégal de la profession. Les secteurs du transport public particulier de personnes et du transport d'hydrocarbures ont également fait l'objet d'actions ciblées.

En 2017, outre le contrôle sur route de 9 500 véhicules de transport routier, 270 contrôles ont été réalisés par la DREAL en entreprise, permettant de contrôler 260 000 journées de travail.

◆ Améliorer les réseaux routiers et ferroviaires nationaux

L'état conduit la politique d'investissements sur le réseau routier structurant dans le cadre des 2 CPER et en assure la maîtrise d'ouvrage.



Travaux près de la gare de Creil (60)



Priorités 2018

- Poursuivre le partenariat de qualité avec les acteurs locaux des politiques du logement.
- Faciliter l'accès et le maintien dans le logement.
- Œuvrer à la production de logements, notamment sociaux.
- Promouvoir les politiques de qualité de la construction.
- Susciter et aider à la rénovation du parc de logements anciens, notamment sur le plan énergétique et de lutte contre l'habitat dégradé et indigne.
- Produire de la connaissance sur les marchés locaux de l'habitat.
- Poursuivre la modernisation du réseau ferroviaire et de la mise en place de nouvelles offres de service : en particulier, accompagner le projet de l'autoroute ferroviaire atlantique et les travaux du nœud de Creil, préparer l'enquête publique du projet de ligne nouvelle Roissy-Picardie et l'amélioration de la desserte ferroviaire du port de Calais.
- Poursuivre l'aménagement du réseau fluvial dans la perspective de l'arrivée du canal Seine Nord Europe et accompagner la démarche Grand Chantier.
- Poursuivre l'aménagement du réseau routier national : urbain en traitant les points durs de congestion et de sécurité routière en articulation avec les réseaux des collectivités ; interurbain en adaptant le niveau de service des infrastructures aux enjeux de transit et de désenclavement des territoires. En particulier, poursuivre les travaux des déviations de la RN2 à Gondreville et Vaumoise dans l'Aisne et l'Oise, de la RN17 entre Vimy et Avion.
- Développer les synergies avec les autres services de l'État pour lutter plus efficacement contre la fraude et le travail illégal.
- Poursuivre les politiques de changement de comportement de la mobilité en promouvant l'observatoire régional des transports et accompagnant les innovations en matière de déplacements.



Travaux sur la RN2 Gondreville-Vaumoise (60)

En 2017, plusieurs projets ont franchi des étapes déterminantes :

- Les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN17 entre Vimy et Avion ont démarré en novembre 2017. L'aménagement de ce chaînon manquant de l'axe Arras-Lens améliorera les conditions de circulation et de sécurité routière au quotidien pour les 25 000 usagers qui l'empruntent chaque jour, principalement pour les déplacements domicile-travail.
- Les travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN2 entre Paris et Soissons se sont poursuivis avec la réalisation des chaussées des déviations de Gondreville et Vaumoise et le démarrage du passage grande faune de la Chabanne qui permet de restaurer les continuités écologiques au niveau de la forêt domaniale de Vaumoise.

Le 16 septembre 2017, la DREAL a participé aux journées européennes du patrimoine en communiquant vers le public sur la réalisation de ce projet routier de la RN2. Ce fut l'occasion de mettre en valeur en partenariat avec l'INRAP et le Conseil départemental de l'Aisne les deux sites archéologiques ayant fait l'objet de fouilles, les ouvrages d'art déjà construits, les aspects environnementaux ou l'expérimentation d'un procédé innovant consistant à l'incorporation de fibres de chanvre dans les structures de chaussées.

Dans le cadre du projet de requalification de l'échangeur Nord d'Amiens de la RN25, dont le financement est prévu au CPER 2015-2020, l'État a mené fin 2017 une concertation publique.

L'État suit et coordonne les études d'investissement sur les réseaux ferroviaires et fluviaux. L'année 2017 a été marquée sur le plan ferroviaire par la poursuite des opérations inscrites au CPER, avec notamment l'engagement des études détaillées de pérennisation de la ligne entre Valenciennes et la frontière belge, assurant la desserte de grandes entreprises du Hainaut, l'engagement des études de conception détaillées de la modernisation de l'accès ferroviaire au port de Calais.

Elle a également été marquée par la poursuite des travaux de modernisation de l'étoile ferroviaire de Creil qui supporte l'essentiel des flux TER et Intercités entre la région des Hauts-de-France et l'Île-de-France.

Le projet de création d'une ligne nouvelle entre Creil et l'aéroport de Roissy a fait l'objet d'un protocole de financement, entre l'État et les collectivités, signé par le Premier Ministre en mars 2017.

Dans le cadre de la pause annoncée par le Président de la République en juillet 2017, les grands projets de la région Hauts de France ont été examinés par le Conseil d'Orientation des Infrastructures qui a recommandé, notamment, que la ligne nouvelle Creil-Roissy et la mise au grand gabarit de l'Oise soient inscrites dans les grandes priorités.

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés sur la grande région sont :

- Développement du réseau routier national : 40 M€ engagés, 17,6 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 13,8 M€ engagés et 6,3 M€ payés.

◆ Développer le trafic fluvial et maritime, le multimodal

En 2017, la DREAL a participé au débat public relatif au développement des terminaux à conteneurs et la création de zones logistiques au port de Dunkerque (projet CAP 2020). Elle a contribué à éclairer le débat

sur les enjeux de desserte multimodale de l'arrière-pays et les enjeux des différents usages de l'autoroute A16.

En 2017, le projet de canal Seine Nord Europe a franchi des étapes importantes avec la constitution effective de la société de construction de canal Seine-Nord, société de projet chargée de sa maîtrise d'ouvrage et la conclusion d'un protocole de financement entre l'État et les collectivités (Conseils régionaux et départementaux). Les études se sont poursuivies avec la préparation des premières demandes d'autorisations administratives pour les travaux préparatoires et la réalisation des premiers travaux d'aménagements environnementaux. Pour connecter le canal au réseau à grand gabarit nord européen, VNF a engagé les travaux de réouverture du canal de Condé-Pommeroeul entre Valenciennes et Mons.

L'État accompagne les politiques de report modal vers le réseau ferroviaire. En 2015, le Secrétaire d'État aux transports a relancé le projet d'autoroute ferroviaire atlantique en lien avec le gouvernement espagnol. En 2017, la DREAL a piloté des concertations locales sur les sites pertinents pour l'accueil du terminal Nord de cette autoroute ferroviaire dans la région Hauts-de-France, qui a permis de retenir 7 sites bénéficiant d'un soutien des acteurs du territoire qui seront proposés dans l'appel à manifestation d'intérêt que lancera le Ministère des transports en 2018.

◆ Soutenir une politique de mobilité durable

L'État accompagne les collectivités locales et les autorités organisatrices de transport en région pour le développement de l'usage des transports collectifs et le changement de comportement dans la mobilité au quotidien. Il accompagne les collectivités :

- par un soutien financier aux projets de transports collectifs urbains (Bus à Haut Niveau de Service dans les agglomérations de Dunkerque, de Béthune, de Lens et d'Amiens, métro de Lille, plateforme d'information multimodale du SMIRT),
- dans la réalisation des travaux en particulier le métro de Lille,
- dans l'élaboration des Plans de Déplacement Urbains,
- dans l'accompagnement des collectivités et AOT pour la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité.

Par ailleurs, la DREAL et l'INSEE se sont engagés dans un partenariat d'études pour l'élaboration d'un diagnostic sur les enjeux de la mobilité en lien avec les caractérisations sociales des habitants du territoire d'Amiens Métropole.

Dans le cadre des Assises de la Mobilité organisées par le Gouvernement entre septembre et décembre 2017, cinq ateliers territoriaux ont été organisés dans les Hauts-de-France à Lille, Poix de Picardie, Guise, Nogent-sur-Oise et Loos-en-Gohelle. Ils ont permis l'expression de plus de 200 citoyens sur les enjeux et leurs attentes en matière de mobilité.

L'Observatoire Régional des Transports Hauts-de-France, dont la DREAL assure le secrétariat a pour vocation de développer la connaissance sur les transports et la mobilité. En 2017, ont été publiés deux lettres de l'ORT, une édition des chiffres clés des transports, une enquête sur les réseaux de transports collectifs dans la Région et un rapport d'étude sur l'évolution de l'offre des services de transport librement organisés (« Cars Macron ») dans la région. L'ORT s'est également doté d'un nouveau site internet.



Expérimenter de nouveaux modèles économiques

En 2017, la DREAL a poursuivi une expérimentation avec le CERDD visant à accompagner des collectivités locales (EPCI) sur l'évolution de leur modèle de développement territorial dans la perspective de l'économie de la fonctionnalité.

Les modalités de cette expérimentation cherchent à associer en parallèle :

- Un accompagnement personnalisé de 3 territoires pilotes permettant la mise en œuvre concrète des principes de ces nouveaux modèles économiques et leur traduction en projets ou leviers d'actions ; via des temps de séminaires à l'attention des élus et forces vives du territoire pilote, des séances de sensibilisation renforcée et de diagnostic des projets après constitution d'un groupe-projet.
- Un forum de travail inter-territoires avec la mobilisation d'un réseau d'experts afin de favoriser les échanges et l'émulation entre territoires pilotes et l'apport d'expertises.

Trois territoires ont été identifiés pour réfléchir aux principes de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité dans 3 domaines différents. La communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut expérimente une démarche territoriale de réduction et de valorisation matière des déchets fermentescibles. La communauté de communes du Sud Artois réfléchit à des solutions intégrées pour l'amélioration de l'habitat et la réduction des consommations énergétiques. La communauté urbaine de Dunkerque expérimente une démarche participative pour une alimentation locale et durable sur son territoire.

Renforcer les partenariats avec les acteurs économiques

La DREAL a contribué, avec la DIRECCTE, à la mise en place de l'outil RESO (Rapprocher les entreprises des solutions optimales).

L'objectif est d'équiper les visiteurs d'entreprises (DIRECCTE, CCI, Région..) d'un outil support pour conseiller et accompagner au mieux les entreprises, et notamment les TPE et PME. Il s'agit de répondre à l'obligation faite dans le cadre de la loi travail d'apporter toutes les informations utiles et nécessaires sur le volet « ressources humaines », mais d'y adjoindre aussi toute information ou contact susceptible d'aider l'entreprise sur les volets thématiques de la DREAL par exemple.

L'ambition est de constituer progressivement une information la plus intégrée possible.

Ce dispositif a été testé sur Cambrai, Valenciennes. Il sera déployé sur l'ensemble de la région en 2018.

FOCUS

Les passages faune de la RN2 en Forêt de Retz

La RN2 sur sa section de Paris à Soissons traverse en plusieurs endroits la forêt domaniale de Retz. D'une superficie de 13 225 hectares c'est l'une des plus grandes forêts domaniales françaises. Elle abrite de multiples espèces, de la petite à la grande faune.

La réalisation de passages faune est prévue au sein de plusieurs opérations d'aménagement de la RN2 sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Hauts-de-France.

Ces ouvrages qui franchissent la RN2 ont pour objectif de rétablir la continuité écologique et maintenir la biodiversité. Ils permettent aux animaux de se déplacer de part et d'autre de la route pour satisfaire leurs besoins vitaux (alimentation, migration, reproduction,...). Les populations et la diversité génétique sont ainsi maintenues. Les passages faune permettent également d'améliorer la sécurité routière en évitant les traversées d'animaux sur la chaussée.

Le maître passage faune :

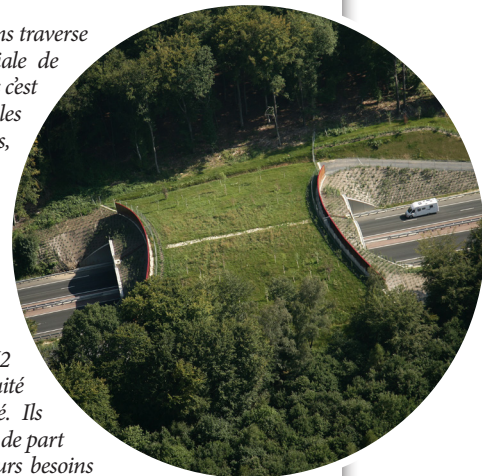
Dans le cadre des travaux de sécurisation de la forêt de Retz un maître passage faune a été réalisé. L'ouvrage est situé sur les territoires des communes de Fleury et Puisseux-en-Retz. Il est constitué de deux voutes en béton armé surmontées d'une couverture de terre. Son coût de 3,4 millions d'Euros a été financé à 50% par l'État et à 50% par la région Picardie. L'ouvrage a une largeur utile (zone de passage de la faune) variable : 45 mètres en ouvertures et 38 mètres au milieu. Sa longueur est de 30 mètres et sa hauteur hors tout de 12 mètres. Le maître passage faune a été mis en service en mai 2010.

Le passage grande faune de Tillet

Dans le cadre des travaux de la déviation de Gondreville la construction du passage grande faune de Tillet a débuté en 2017. L'ouvrage est situé sur le territoire de la commune de Coyolles. Il a une largeur utile de 40 mètres et est de type Passage Supérieur en Dalle Précontrainte à 2 travées, fondé sur pieux, avec des culées positionnées devant un soutènement en remblais renforcé. Son coût de 4,7 millions d'Euros est financé à 100% par l'État.

Le passage faune de la Chabanne

Dans le cadre des travaux de la déviation de Vaumoise la construction du passage faune de la Chabanne débutera au printemps 2018. L'ouvrage est situé sur les territoires des communes de Coyolles et Vaumoise. Il a une largeur utile de 25 mètres et, comme le maître passage, est constitué de deux voutes en béton armé surmontées d'une couverture de terre. Son coût de 2,7 millions d'Euros est financé à 63,52% par l'État, à 19,07% par la région Hauts-de-France et à 17,41% par le département de l'Aisne.



Promouvoir un aménagement durable du territoire

Afin de s'inscrire dans les enjeux de la transition énergétique et écologique, et ce dans une région soumise à de fortes pressions urbaines, agricoles et industrielles, le levier de l'aménagement du territoire est incontournable et doit permettre d'articuler les logiques de développement et les logiques de mobilité, de veiller à l'optimisation de l'usage du sol, à la préservation des ressources, d'organiser la multi-fonctionnalité des espaces et la concentration des fonctions pour une meilleure attractivité.

Enjeux

Depuis 20 ans, des espaces agricoles ou naturels ont été supprimés et artificialisés pour une surface équivalente à plus de huit fois la ville de Lille.

Lutter contre l'étalement urbain est prioritaire ainsi que recycler les friches et délaissés urbains. Un objectif de division par trois du rythme d'artificialisation annuelle des sols semble constituer une cible pertinente et accessible. Cela suppose de décliner cette ambition à toutes les échelles (de l'infra-régionale à celle des quartiers) en l'adaptant aux contextes locaux, et dans toutes les démarches (planification d'urbanisme, soutien financier, ingénierie).

Développer une ville dense et durable, riche d'écoquartiers innovants, adaptée aux effets du réchauffement climatique.

Intégrer à l'échelle locale et le plus en amont possible l'ensemble des enjeux nature, paysage, eau, énergie, climat, air, bruit, déchets, aménagement durable, mobilité, risques.

Favoriser la diffusion et le partage de l'information, notamment environnementale, et faire progresser les capacités d'expertise collective.

Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des documents de planification régionale

La nécessité d'une croissance plus durable est au cœur d'enjeux transversaux qui inspirent les politiques publiques, au plan national, européen et international. L'État négocie les accords et prend les engagements internationaux, de plus en plus sous forme d'obligations de résultats chiffrés. Dans ce contexte, l'intégration des politiques est une nécessité croissante, et les nouvelles régions apparaissent comme l'échelon le plus pertinent et le plus efficace pour la mise en œuvre et l'application des politiques publiques dans l'aménagement, le développement et l'égalité des territoires. La Loi NOTRe consacre leur compétence en matière d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires et leur confie la responsabilité d'élaborer un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce schéma permet d'intégrer dans un document unique et prescripteur les politiques spatialisées sur le territoire régional.

Le SRADDET doit donc résulter d'un travail conduit par l'exécutif régional. C'est au préfet de région qu'il revient en fine d'approuver le SRADDET ou de notifier à la Région les modifications à y apporter. Dans cette perspective, l'État veille à être garant de la procédure tout au long de la démarche et à exercer pleinement son rôle de personne publique associée.

Les engagements des services de l'État portent, tout d'abord, sur la production d'un porter à connaissance transmis en 2016 qui regroupe toutes les informations utiles à l'exercice de cette compétence par le conseil régional. En outre, en tant que personne publique associée, l'État communique également sur sa vision des enjeux territoriaux. Dans ce cadre, la DREAL Hauts-de-France, sous l'autorité du préfet de région, a transmis en 2017 une note d'enjeux qui expose les grandes lignes du diagnostic régional, et les attendus de l'État à l'égard du SRADDET pour y répondre. Six notes d'enjeux territorialisées ont également été transmises en 2017 afin de compléter la contribution de l'État.

Plusieurs schémas régionaux ou supra-départementaux continuent de produire leurs effets en parallèle ou dans l'attente du SRADDET (PGRI, SDAGE, SRCAE, etc). La DREAL veille à produire les éléments de pédagogie permettant d'en faciliter la mise en œuvre et la prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Enfin, la DREAL intervient en appui des DDT(M) pour la promotion des démarches de planification à la bonne échelle (SCOT, PLU intercommunal). Plusieurs contributions ont été produites en ce sens et transmises aux préfets de département. La DREAL a contribué par ailleurs à l'animation du club des EPCI engagés dans un PLU intercommunal sur les 3 départements de l'ex-Picardie. Elle veille également, avec les DDT(M), au renforcement du travail en réseau des agences d'urbanisme de la région.



Agir pour préserver l'environnement et favoriser le développement durable

L'évaluation environnementale conduit à identifier les effets prévisibles sur l'environnement des projets, des plans et des programmes avec pour objectif d'en améliorer la conception par la prise en compte des enjeux environnementaux en amont des décisions. Pour ce faire, le code de l'environnement impose sa réalisation sur les plans et programmes, et les projets dont l'importance et la nature peut avoir des incidences sur l'environnement et la santé ; ces projets, plans et programmes font l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale.

La DREAL instruit et contribue aux avis émis par les différentes autorités environnementales sous plusieurs formes :

- l'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une évaluation environnementale (153 décisions de l'autorité environnementale sur les plans et programmes et 250 sur les projets ont été émises en 2017) ;
- la production d'avis sur la qualité du rapport environnemental ou de l'étude d'impact et sur la prise en compte de l'environnement avant la consultation du public (81 avis sur les plans et programmes et 125 sur les projets ont été émis par l'autorité environnementale en 2017).

L'année 2017 a été marquée par :

- la mise en œuvre de la réforme sur les projets avec notamment l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature pour les projets qui comprend de nouvelles rubriques (certaines installations classées pour la protection de l'environnement, le boisement de terres agricoles, les forages de plus de 50 m de profondeur) et qui a remonté les seuils de soumission systématique à évaluation environnementale, ce qui a conduit à une augmentation importante du nombre de cas par cas.
- le conseil d'Etat a annulé le 6 décembre 2017 la désignation du préfet de région comme autorité environnementale d'une grande partie des projets : dans l'attente d'un nouveau décret, les avis sont rendus par la mission régionale de l'Autorité Environnementale.

Limitier le développement de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols

La région Hauts-de-France a consommé au cours de la dernière décennie l'équivalent en espaces agricoles de la surface de Paris et de la Seine-Saint-Denis réunis, soit 35 000 hectares. Par ailleurs, la surface actuelle des friches dans la région représente près de quatre fois la surface de la ville d'Arras, soit environ 3 500 hectares.

Les bénéfices d'une gestion plus économe de l'espace (maîtrise des extensions urbaines et recours plus systématique au renouvellement urbain) sont multiples :
- préservation de l'économie rurale et agricole,



- bon fonctionnement écologique de la région, à travers notamment des espaces naturels bien reliés entre eux,

- réduction des consommations énergétiques des constructions qui ne sont

plus aux normes,

- accélération de la résorption des friches,

- incitation à mieux penser la programmation de l'habitat et de l'immobilier d'entreprise,

- report modal des déplacements vers les transports en commun et incitation au développement des diverses formes de transports collectifs (covoiturage, navettes inter-entreprises, etc.).

Ces enjeux de gestion économe, de l'espace s'appliquent tout autant aux centres bourgs, dont la revitalisation est essentielle pour notre région, qu'aux pôles urbains et métropolitains.

La DREAL Hauts-de-France a poursuivi en 2017 le travail engagé sur les pratiques en matière de densité et l'observation des friches. En tant que tutelle de l'établissement public foncier du Nord et du Pas-de-Calais, elle a également contribué au processus d'actualisation de son programme pluriannuel d'intervention et aux réflexions techniques sur l'opportunité d'une extension du périmètre d'intervention de l'EPF.

Accompagner les acteurs du territoire pour promouvoir des projets d'aménagement durable

Au travers de différents leviers, l'État encourage les porteurs de projet, collectivités ou aménageurs, à respecter les principes d'un aménagement durable. Ainsi, au travers de l'évaluation environnementale, 102 projets d'aménagement ont fait l'objet d'une analyse en vue d'une décision de soumission (32) ou non (70) à étude d'impact, et 25 projets ont fait l'objet d'un avis complet de l'autorité environnementale.

Par ailleurs, la DREAL Hauts-de-France poursuit son accompagnement de la MEL dans son projet de convention Ecocité. La convention de financement Ecocité signée entre l'État, la Caisse des Dépôts, la MEL et la Ville de Lille prévoit le financement de 22 actions pour un montant de 7 millions d'euros sur la période 2015-2020, dont 4 millions d'euros en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

Enfin, la commission Ecoquartiers présidée par la DREAL a proposé l'entrée dans la démarche de labellisation «écoquartier» d'un nouveau projet à Ors dans le Nord, retenu par la commission nationale.

Promouvoir l'économie circulaire

Depuis 2016, la DREAL s'est investie dans la promotion de l'économie circulaire en s'intéressant à ses différents axes : la production durable, la consommation responsable et la gestion optimisée des déchets. Cet investissement s'est traduit par la mise à disposition des acteurs, dont les entreprises, d'une communication intégrée sur les appels à projets ou encore par l'accompagnement du Conseil régional dans l'élaboration de son plan de prévention et de gestion des déchets.



Priorités 2018

- Définir les attendus de l'État sur le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France.
- Accompagner le conseil régional dans la finalisation de son plan régional de prévention et de gestion des déchets, ainsi que son volet Plan économie circulaire
- Finaliser et mettre en œuvre la stratégie foncière régionale.
- Promouvoir la qualité des documents d'urbanisme et les réflexions à la bonne échelle.
- Poursuivre les actions de promotion de la ville durable, en instaurant un lieu d'échanges avec les aménageurs et en identifiant des leviers d'incitation pour des projets d'aménagement porteurs d'innovation en région.
- Assurer la mission régaliennne d'autorité environnementale pour le compte de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale.

S'agissant du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), la DREAL accompagne la Région dans ses obligations en matière de planification et dans le respect des objectifs fixés notamment par la loi TECV. Ce document concerne tous les types de déchets (inertes, non dangereux non inertes, dangereux) qu'ils soient produits sur notre territoire, importés pour y être traités ou exportés pour être éliminés dans une autre région. Il ne s'intéresse toutefois pas aux déchets ne faisant que transiter par la région des Hauts-de-France. Il correspond à la fusion des plans départementaux (déchets non dangereux), départementaux ou interdépartementaux (BTP) et régionaux (déchets dangereux existants). Il est composé :

- d'un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- d'une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- d'une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- d'une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- d'une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- d'un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

En 2017, la DREAL a accompagné le Conseil régional dans l'élaboration de plusieurs parties de ce document de planification (état des lieux des gisements et des installations, prospective sur les gisements, économie circulaire et développement de filières, déclinaison de quelques objectifs environnementaux comme la division par 2 du recours à l'élimination d'ici à 2025). D'ici à la fin du premier semestre 2018, la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) devra rendre un avis sur le projet de plan finalisé. Ce document devra ensuite engager, d'ici à la fin du premier semestre 2019, des étapes d'approbation et notamment recueillir l'avis des conseils régionaux limitrophes, des EPCI à compétence collecte et traitement, du préfet de région ou encore réaliser une enquête publique. A partir du second semestre 2019, lorsqu'il aura été approuvé, il sera intégré dans le SRADDET.

Les travaux relatifs à la valorisation des sédiments de dragage et de curage ont été poursuivis en 2017. La DREAL a ainsi participé aux programmes de recherches pilotés par la région (Sédimatériaux), par VNF pour améliorer sa gestion de ces déchets (projet Alluvio).

Elle a enfin finalisé le pilotage d'une étude menée par le BRGM – Cerema pour produire in fine : un guide pratique sur la caractérisation de la dangerosité des sédiments en région ; une cartographie d'orientation sur la contamination potentielle du gisement de sédiments ; un guide reprenant les démarches à suivre pour gérer des sédiments générés par une opération de curage.



Valoriser la coopération interne et le travail avec les services et opérateurs de l'État en relation avec la DREAL

Quatre services en région portent les politiques du MTES (Ministère de la transition écologique et solidaire) et du MCT (Ministère de la cohésion des territoires)



Enjeux

Coordonner l'action des services de l'État en charge de l'environnement et de l'aménagement dans un contexte d'économies de moyens.

Participer à la mutualisation des moyens entre les services déconcentrés de l'Etat.

Améliorer les synergies de travail entre les services

La DREAL pilote et coordonne les politiques de l'État en matière d'écologie, de logement et d'aménagement du territoire, exercées par elle, les DDTM, la DIR, les établissements publics. A cet égard, la coopération entre la DREAL et les DDTM est la clé de voûte de l'efficacité collective des services.

La DREAL et les DDTM conjuguent leur action dans l'objectif de mobiliser les collectivités, les bailleurs HLM et les partenaires financiers (Caisse des Dépôts, Action Logement) afin d'accélérer dans l'année le rythme du financement des logements sociaux.

La DREAL anime la politique de l'eau, ainsi que la police de l'eau et de la nature pour les thématiques qui relèvent de l'échelon régional. Chaque année, un travail est mené en inter MISEN. L'accent sur la séquence « éviter-réduire - compenser » lors de l'instruction des impacts de projets sur la biodiversité a été poursuivi au sein des missions interservices de l'eau et de la nature (MISEN) pilotées par les DDTM.

La DREAL a veillé à la cohérence terre/mer et au maintien d'un partenariat avec les opérateurs historiques notamment pour les sites mixtes.

Une réunion annuelle avec les parquets permet d'améliorer les modalités de travail commun.

Par ailleurs, la DREAL anime le réseau régional de prévention des risques et la mise en œuvre de la directive inondation, ainsi que l'accompagnement de la compétence GEMAPI.

Favoriser les mutualisations

- ◆ Un service mutualisé Marchés-Paie-Comptabilité, qui regroupe
 - Un pôle Achats-Marchés (PAM)

Le pôle Achats Marchés a étendu son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire de la région Hauts-de-France, par le biais de conventions de mutualisation (DDTM59, DDT02, DDTM62, CVRH d'Arras, DDCS59). Ses principales missions consistent à sécuriser la passation des marchés de ces services ainsi qu'à assurer le conseil et l'assistance dans le domaine de la commande publique.

Au cours de l'année écoulée, le Pôle Achats Marchés a publié 27 consultations, instruit 30 marchés et 130 actes (avenants, décisions, sous-traitants). Le délai moyen de contrôle du PAM pour les dossiers de consultation des entreprises a été de 6 jours (pour un objectif fixé à 7 jours). En outre, le pôle a dispensé 80 conseils aux services. Sur ces 80 conseils, 35 ont relevé du niveau expertise (soit 44%).

Enfin, le responsable du pôle Achats-Marchés a animé en 2017 un groupe de travail visant à promouvoir les

achats innovants dans la commande publique de la DREAL et à renforcer l'insertion de clauses sociales et/ou environnementales dans les marchés publics. En 2017, 11 % des marchés de la DREAL ont vu la mise en œuvre d'une clause sociale et 30 % des marchés ont vu la mise en œuvre d'une clause environnementale.

- Un CPCM (Centre de Prestations Comptables Mutualisé)

La majeure partie de l'année a été consacrée à la préparation au passage en mode « service facturier » à l'horizon 2018. Ainsi, le CPCM est intervenu :

- dans la production d'outils préparatoires mis à disposition des services prescripteurs ;
- dans de nombreux échanges avec le comptable public afin d'arrêter les futurs circuits et d'établir un nouveau contrat de service tripartite ;
- dans une large campagne d'information des fournisseurs sur le changement d'adresse de facturation.

S'agissant de l'activité, la consommation des crédits de paiements (CP) s'élève à 170 084 570 € pour un volume de 48 765 demandes de paiement.

Fruit de la mobilisation conjointe du CPCM et des services prescripteurs, le délai global de paiement moyen régional est passé sous la barre des 20 jours.

Suite à l'obligation de dématérialisation pour les grandes entreprises au 1^{er} janvier 2017, le volume de factures dématérialisées traité au CPCM a été multiplié par 3 en 1 an.

- Un pôle GA-Paie-Retraite

Le pôle Gestion Administrative-Paie-Retraite travaille dans le domaine des ressources humaines au profit des services dans lesquels sont affectés des agents du ministère de la transition écologique et solidaire (DREAL, DDI, ENTE, CVRH et DIR Nord) et des agents du ministère de l'industrie (DREAL).

2017 a été marquée par la professionnalisation de l'équipe du pôle GA-Paie-Retraite après la polarisation sur Amiens des dossiers de gestion administrative, paie et retraite qui s'est réalisée en 2016. La montée en compétence des agents du pôle ont permis d'instaurer des relations collaboratives avec les services employeurs. Les responsables du pôle se sont considérablement mobilisés sur l'harmonisation des pratiques au sein de la nouvelle ZGE. Le pôle a convié chaque service employeur à une réunion de bilan et d'échange constructif.

Le pôle s'est réuni en séminaire dont l'objectif était double, d'une part approfondir la connaissance de l'interconnexion des métiers exercés au sein du pôle, et d'autre part d'ajuster les positionnements des agents à fin d'efficacité. En outre, l'organisation d'ateliers métier a permis de poursuivre la professionnalisation de l'équipe.

Concernant la retraite, la démarche de « bascule » vers le groupe 1 modèle B est engagée. Un accent a été mis sur la fiabilisation des comptes individuels retraite dans le cadre du plan d'action mis en place par le service de retraite de



l'État. Des séances d'information aux agents ont été mises en place dans l'objectif de vulgariser la réglementation pour qu'elle soit accessible à tout un chacun.

◆ Un service juridique mutualisé

Dans une démarche de mutualisation, le service juridique positionné en DREAL travaille également, dans tous les domaines qui relèvent des ministères chargés de l'environnement et du logement, pour les directions départementales du territoire et de la mer (DDTM) du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, pour la direction interdépartementale des routes (DIR) Nord et le Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) d'Arras. Il traite notamment le contentieux devant les tribunaux administratifs (TA) de Lille et Amiens, rédige des avis pour éclairer le procureur de la République suite aux procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme pour les DDTM et, dans le ressort de la cour d'appel de Douai, installations classées pour la protection de l'environnement, pour la DREAL). Il traite le cas échéant les dossiers d'accidents corporels et aussi d'accidents matériels liés aux véhicules de service. Il traite le précontentieux de la route pour la DIR.

Les indicateurs de résultats pour 2017 sont les suivants :

- 193 mémoires produits devant les tribunaux administratifs (TA) ;
- 112 jugements favorables sur 125 dossiers jugés par les deux TA, soit un taux de succès de 90 % ;
- 1080 réponses juridiques (fonction de conseil aux directions bénéficiaires), soit une augmentation de 24 % par rapport à 2016 ;
- 124 avis à parquet.

◆ Maintien d'un taux de réussite élevé du contentieux administratif

Le service juridique mutualisé a conservé un taux de réussite élevé (90 %), dans la défense des intérêts de l'État devant les tribunaux administratifs de Lille et d'Amiens. L'activité de conseil aux services est en forte croissance.

Décliner la politique sociale ministérielle en région et mettre en œuvre la politique sociale régionale

La politique sociale régionale est depuis plusieurs années co-construite et suivie en comité régional de coordination de l'action sociale (CRCAS), instance qui regroupe les présidents de comités locaux d'action sociale (CLAS), les représentants du personnel et les services en région.

Une journée de lien social à Arras, le 22 juin, qui a regroupé 350 agents de la DREAL Hauts-de-France a été organisée par les deux CLAS.

Les actions pour le secteur Nord – Pas-de-Calais, plu-



sieurs évènements ont été organisés :

- une journée des retraités le 19 octobre à Montreuil sur Mer (27 participants),
- un arbre de Noël le 29 novembre avec un spectacle de Thierry Fééry : Aqua cirque de Noël (DREAL-CVRH-ENTE-DIRM) pour 364 enfants.

Sur le secteur Picardie, dans le cadre de la CRCAS, les représentants du personnel et les services en région se sont réunis à 3 reprises en 2017. L'ensemble des actions programmées en matière de restauration et d'actions collectives au profit des agents a pu être financé.

Les actions pour le secteur Picardie :

- L'arbre de Noël a été organisé le 10 décembre 2017 conjointement avec le CLAS de la DDTM 80. Pour le CLAS DREAL cela représentait une centaine de personnes. Deux séances de cinéma ont été proposées : Drôles de petites bêtes et Coco au choix des parents. Une collation a été offerte à l'issue des projections ainsi qu'une photo avec le Père-Noël. En parallèle, 110 enfants ont été bénéficiaires de la carte cadeaux.
- Soirée de Noël à Amiens le 8 décembre 2017 : Cette soirée placée sous le signe de la convivialité regroupe les agents de la DREAL avec leur famille mais aussi les retraités. Cette année 120 personnes ont répondu présents.

En matière de politique handicap, outre l'organisation de la semaine du handicap, la Mission Stratégie et Pilotage Régional a piloté la déclinaison du plan national 2017-2020 en faveur des personnes en situation de handicap dans la zone de gouvernance et a organisé la visite d'un véhicule aménagé grâce au financement du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique).

En matière d'égalité professionnelle, la MSPR a mis en place des actions innovantes dans la zone de gouvernance : l'organisation d'un concours photo afin de promouvoir les modèles masculins positifs et la mise en place d'un atelier pour agir contre le harcèlement sexiste, que l'on soit victime ou témoin.

Favoriser une approche partagée de la mise en œuvre des politiques pénales à l'échelle du ressort des cours d'appel

La DREAL Hauts-de-France mène une action déterminée afin de réprimer les atteintes à l'environnement. Rien que pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 81 procès-verbaux d'infractions pénales ont été établis par l'inspection en 2017 dans l'ensemble de la région, dont 55 dans le seul ressort de la cour d'appel de Douai. Cette même année, la DREAL a émis 38 avis à destination des procureurs de la République dans le ressort de ladite cour, afin de les éclairer sur la nature et les enjeux

Priorités 2018

- Poursuivre le travail en commun en matière pénale.
- Maintenir un taux élevé de réussite devant les tribunaux administratifs.
- Pérenniser le fonctionnement du CPCM en mode Service Facturier.
- Poursuivre l'extension du périmètre d'action du pôle Achats-Marchés à l'ensemble des Hauts-de-France.
- Communiquer et diffuser l'expertise du pôle GA-Paie-Retraite auprès des services employeurs.
- Continuer les prestations de conseil juridique aux services bénéficiaires.

des procédures pénales en cours en matière d'ICPE.

Des protocoles ont été signés avec la procureure générale près la cour d'appel de Douai et l'ensemble des procureurs de la République du ressort de cette cour, avec la DREAL d'une part, pour le traitement des procédures pénales en matières d'ICPE, et avec les DDTM 59 et 62 d'autre part, pour l'urbanisme pénal. Ils ont vocation à clarifier l'organisation des services de l'État et faciliter la collaboration entre magistrats et services de l'État en articulant les interventions de chacun et formalisant les pratiques.

Améliorer notre efficacité et accroître les compétences collectives

La DREAL est un service d'expertise de l'État attendu sur bien des domaines. Les compétences individuelles et collectives sont ainsi garantes d'une action plus efficace et plus durable. Les compétences collectives visent aussi une approche globale intégrant développement économique, développement social et protection de l'environnement.



Enjeux

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles ont à concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Cela implique de disposer des éléments d'expertise, d'avoir la capacité de les mobiliser à bon escient et les organiser pour apporter des réponses pertinentes. Dans ce cadre, la DREAL a l'ambition de construire un travail collectif efficace au service des territoires.

Maintenir les compétences des agents et assurer une montée en compétence sur de nouveaux sujets

L'amélioration continue en matière de sécurisation juridique des pratiques, de développement des compétences et de partage des bonnes pratiques s'est poursuivie dans le cadre de la démarche qualité pour les services de la DREAL.

Bilan Culture Management 2017

Culture Management est une démarche d'amélioration continue, co-construite avec le CVRH d'Arras. L'enjeu de cette démarche est de constituer et faire vivre le collectif de ses managers autour d'une culture managériale qui soit épanouissante pour les agents encadrés et pour les managers eux-mêmes.

La démarche a été effectivement lancée en mars 2017 autour d'une équipe-projet dont les premières réflexions ont conduit à l'élaboration d'un référentiel de compétences du manager avec une coloration DREAL Hauts-de-France issues des orientations et des valeurs du projet de service défini en 2016. Le séminaire des cadres de juin 2017 a été l'occasion de faire entrer l'ensemble des cadres dans la démarche par l'enrichissement du référentiel de compétences et l'identification de pistes d'actions pour créer le collectif des cadres.

Au 2nd semestre 2017, chaque cadre a été invité, au travers de deux questionnaires, à se réinterroger sur son expérience de management et ses besoins de professionnalisation et d'accompagnement. L'objectif est d'amener l'ensemble des cadres de la DREAL à s'engager dans un parcours de professionnalisation pour conforter leurs compétences individuelles et collectives. En parallèle, l'offre de professionnalisation proposée aux cadres dès 2018 a été coconstruite avec le CVRH d'Arras et s'articule autour de formats différents : formation, atelier club des managers, conférences, ateliers de codéveloppement.

Communiquer pour mieux comprendre

La connaissance des enjeux environnementaux et de développement durable et la diffusion de cette connaissance est une mission des DREAL.

Afin de mieux informer le citoyen, le site internet de la DREAL Hauts-de-France a été repensé et adapté à la lecture sur mobile et tablette afin d'être plus ergonomique

et intuitif. De nouvelles rubriques ont été créées comme celle sur les appels à projet permettant de consulter les publications et de visualiser le résultat sur une carte de la région ou l'expérimentation sur la dématérialisation des transports exceptionnels et refondue comme celles sur les téléprocédures relatives aux carrières et forages.

Les profils environnementaux Nord - Pas-de-Calais et Picardie sont en ligne et proposent une analyse de l'environnement complète et accessible pour tous les publics. Une valorisation spécifique a été réalisée auprès du rectorat de Lille, des associations agréées pour la protection de l'environnement et des commissaires enquêteurs.

Toutes les données dont la DREAL dispose sont communiquées et téléchargeables, sous réserve des règles restrictives de diffusion. Des cartes interactives permettent d'avoir une lecture dynamique des enjeux du territoire.

Disposer d'outils de suivi et de pilotage des activités et des politiques

Dans de nombreux domaines, la DREAL élabore des outils de suivi pour animer au mieux ses différentes politiques, évaluer et rendre compte.

La DREAL soutient également les observatoires régionaux, le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) et veille à la production d'informations utiles au suivi et à l'amélioration des politiques publiques.

La DREAL assure la production directe et le traitement de certaines données : laboratoires d'analyses hydrobiologiques pour aider les services de la police de l'eau, mesures d'hydrométrie dans les cours d'eau pour la prévision des crues, traitement des statistiques logement et construction.

La DREAL assure des évaluations régulières de politiques comme l'évaluation du plan de gestion des poissons migrateurs.

Simplifier les procédures

La DREAL a mis en oeuvre en 2017 l'autorisation environnementale unique, procédure qui regroupe différentes autorisations (autorisation ICPE, dérogation espèces protégées, autorisation de défrichement, autorisations au titre du code de l'énergie, etc), simplifiant ainsi les procédures administratives pour les porteurs de projets industriels.



Dans le cadre de la simplification des autorisations de transports exceptionnels, la DREAL a défini les réseaux départementaux de transport exceptionnel du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont été intégrés dans les réseaux nationaux.

Respecter la charte DREAL

La Charte des DREAL mise en place au plan national témoigne de cette volonté de travailler de façon transversale en prenant en compte toutes les composantes du développement durable au travers des 5 engagements.

La DREAL Hauts-de-France s'est engagée depuis janvier 2014 à travers cette « charte d'engagement des DREAL » qui porte sur l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques, le renfort de l'écoute des usagers du service public, la recherche de simplification des procédures, pour faciliter la mise en œuvre des projets dans le respect de la sécurité juridique et garantir le qualité environnementale requise dans le contexte européen.

Ses engagements sont intégrés dans le système de management de la qualité.

Conforter et enrichir la double certification

Le management qualité – écoresponsabilité est la traduction naturelle de la stratégie de la DREAL. Dès sa création en 2016, la DREAL Hauts-de-France a fait le choix d'intégrer l'ensemble des services dans une démarche qualité éco-responsabilité intégrée d'amélioration continue au service de ses bénéficiaires et de ses partenaires.

Le succès de la convergence des pratiques existantes, de la démarche d'harmonisation et de l'engagement dans la maîtrise de notre impact environnemental a été reconnu par la certification des deux principaux sites d'Amiens et de Lille, dans le cadre de l'audit de suivi et d'extension ISO 9 001 et ISO 14 001 de juillet 2017.



Les sujets de progrès identifiés pour 2018 :

- Communiquer sur l'organisation générale et les actions de la DREAL.
- Réduire les délais de traitements.
- Poursuivre l'appui réglementaire et l'accompagnement individuel des dossiers.

En 2018, la DREAL Hauts-de-France, forte d'un nouveau projet de service qui définit sa vision d'avenir, s'appuie sur le système de management qualité – écoresponsabilité pour s'assurer de l'atteinte de ses objectifs, évaluer l'efficacité de son action, s'adapter et anticiper les évolutions du contexte dans lequel la DREAL intervient ;

Engagée pour un service public de qualité la DREAL recherche en permanence l'amélioration dans l'accomplissement de ses missions. Elle réalise tous les deux ans une enquête de satisfaction de ses usagers.



Priorités 2018

- Maintenir et poursuivre notre engagement dans la maîtrise de notre impact environnemental, pour l'ensemble des sites de la DREAL.
- Poursuivre nos actions internes de communication et de sensibilisation.
- Assurer une montée en compétence des agents sur de nouveaux sujets pour accompagner la transition écologique et énergétique, et mieux intégrer toutes les préoccupations dans les politiques et avis de la DREAL.
- Mettre à jour en continu tous les indicateurs de suivi des politiques publiques et les partager via le Web.
- Mettre à disposition des données sur le périmètre Hauts de France.
- Permettre aux services de la DREAL un meilleur accès aux procédures marchés.
- Poursuivre la fiabilisation des dossiers individuels de l'ensemble des agents dans l'outil de gestion.
- Impulser le processus de dématérialisation des factures auprès des services.
- Permettre une meilleure prise en compte des demandes des services employeurs en matière de Gestion administrative - Paie.
- Veiller au bon déroulement de carrière des agents, en renforçant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.



Focus



Mise en place de l'autorisation environnementale

Depuis le 1^{er} mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises

pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), ont fusionné au sein de l'autorisation environnementale unique. Cette réforme, qui généralise en les adaptant des expérimentations menées depuis 2014 notamment en Picardie et Nord-Pas-de-Calais, s'inscrit dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement et des chantiers de simplification de l'administration.

La DREAL s'est mobilisée en 2017 pour mettre en œuvre cette réforme qui simplifie les procédures pour les pétitionnaires en regroupant au sein d'une instruction unique, puis en un acte

administratif unique, l'ensemble des autorisations relevant des services de l'État pour ces projets (code de l'environnement, code forestier, code de l'énergie). Les pétitionnaires ont un interlocuteur privilégié, les services travaillant ensuite en mode projet afin de garantir que l'administration formule des demandes cohérentes et groupées. À l'initiative des pétitionnaires, une phase amont, préalable au dépôt de la demande d'autorisation, permet au pétitionnaire de sécuriser le montage du dossier, en ayant une plus grande lisibilité sur les délais et les procédures.

Cette réforme vise par ailleurs à une meilleure maîtrise des délais d'instruction des autorisations à travers un encadrement des délais, sans transiger sur le niveau de protection environnementale

Contrôle des équipements contenant des fluides frigorigènes

La DREAL a mené en juin 2017, près d'une centaine d'inspections portant sur le contrôle des équipements contenant des fluides frigorigènes (climatiseurs, pompes à chaleur, installations de réfrigération) auprès de grands distributeurs et de supermarchés détenteurs. Les fluides frigorigènes possèdent un fort pouvoir de réchauffement global et contribuent donc à la fois à l'effet de serre et à la destruction de la couche d'ozone lorsqu'ils sont libérés dans l'atmosphère. Par exemple, un dégazage à l'atmosphère de 1 kg de « HFC-134 » (l'un des principaux gaz utilisés) aura le même impact sur le climat que 1 300 kg de CO₂ ou encore qu'un parcours de 10 000 km en berline.

C'est pourquoi, ces substances font l'objet de réglementations internationales, communautaires et nationales afin de sécuriser leur utilisation voire de les interdire. La grande majorité des acteurs connaît la réglementation mais celle-ci est mal appliquée voire pas du tout pour une petite partie d'entre eux.

Côté distributeurs, sur les 32 inspections, un tiers ont donné lieu à des propositions d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure. Côté détenteurs, toutes les inspections

ont fait l'objet de demandes de compléments, vingt-neuf arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été proposés (soit environ 45 %) et deux procès-verbaux de contravention ont été dressés.

Ce bilan confirme la nécessité de renforcer ce type d'actions de contrôle pour faire appliquer la réglementation et préserver l'environnement.



Ouverture du chantier de la RN2 au public dans le cadre des journées du patrimoine

Dans le cadre des journées du patrimoine, la DREAL Hauts-de-France a ouvert au public le samedi 16 septembre 2017 le chantier de la RN2/déviations de Gondreville-Vaumoise. Cette démarche a permis de présenter les travaux en cours, les fouilles archéologiques et les mesures environnementales mises en œuvre sur le chantier.

La déviation à 2 x 2 voies de la RN2 autour des communes de Gondreville et de Vaumoise s'intègre dans l'aménagement global, en voie express, à 2 x 2 voies de la RN2 entre Paris et Soissons, déclaré d'utilité publique en octobre 2003.

Après la réalisation de fouilles archéologiques et de trois ouvrages d'art (pont ferroviaire, rétablissement de la route des 14 Frères et de la voirie communale d'Ormoy-le Davien) en 2014 et 2015, l'année 2016 a été marquée par le démarrage des travaux de la section courante, notamment les travaux de terrassements. 2017 est marquée par le démarrage des travaux de chaussées et la

construction d'un passage faune de 40 m de largeur sur la RN 2.

Les fouilles réalisées en 2014 et 2015 ont permis de mettre en valeur deux sites archéologiques, l'un concernant un camp de la seconde guerre mondiale et l'autre datable de la période mérovingienne.

A l'échelle régionale, ce projet qui se situe à proximité de grands massifs forestiers de la forêt de Chantilly et de celle de Compiègne présente un intérêt écologique. L'étude de bioévaluation a révélé la présence d'espèces patrimoniales qui pouvaient être impactées par le projet. Dans le cadre de la démarche ERC (Éviter, Réduire, Compenser), de nombreuses mesures d'atténuation et de compensation environnementales sont mises en place autour de cette opération.

Au-delà de l'exposition qui a été présentée cette action de sensibilisation a été relayée par les médias locaux auprès du grand public et montée en lien avec la DIR Nord, le CEREMA, l'INRAP, et les services archéologiques des départements de l'Aisne et de l'Oise. Elle a permis à une centaine de visiteurs de parcourir la déviation à pied ou à vélos et de découvrir ainsi l'avancée de ce chantier qui doit être achevé pour début 2019.

Transports Véhicules

9500

véhicules de transports contrôlés sur route.

240 contrôles en entreprises de transport

5000 autorisations de transport exceptionnel instruites

2900 véhicules réceptionnés

Hauts-de-France	Nombre de conducteurs contrôlés	Nombre de journées de travail contrôlées
Contrôles routiers sur route	9500	275000
Contrôles routiers en entreprise	8972	260000

En matière d'investissements, les montants engagés et dépensés sur la grande région sont :

- Développement du réseau routier national : 40 M€ engagés, 17,6 M€ payés et injectés dans l'économie.
- Réseau ferroviaire : 13 M€ engagés et 6,3 M€ payés.
- Ports intérieurs et maritimes (GPMD) : 1,3 M€ engagés, 0,4 M€ payés soutien aux projets des ports fluviaux intérieurs.





Les travaux de confortement et réparation de la digue des Alliés à Dunkerque

L'État est propriétaire et gestionnaire de la digue des Alliés située à Dunkerque. Longue d'environ 1km, elle constitue un ouvrage de protection majeur contre les invasions marines. Construite en 1876, la digue a subi deux accidents à l'occasion des tempêtes des 1er et 2 mars 1949 et des 31 janvier au 2 février 1953, se traduisant par l'inondation de plusieurs quartiers de Dunkerque, touchant près de 40 000 personnes.

Au total, entre 2011 et fin septembre 2018, ce seront plus de 14 millions d'euros qui auront été consacrés à la défense contre les inondations de l'agglomération de Dunkerque et à la sécurité de la population. En effet, dès 2011, l'État a procédé à une première tranche de travaux par la mise en œuvre d'une protection sableuse de la digue (rechargement de plage d'un volume de 300 000 m³), afin de faire face aux éventuels événements tempétueux lors de l'hiver 2011-2012. Une seconde tranche de travaux de réparation et de

confortement se poursuit depuis 2014 selon trois phases : protection sableuse supplémentaire d'un volume de 1 200 000 m³, mise en place de 2,5 km de filets brise-vent afin de limiter les envois de sable ainsi que des mesures de gestion et de suivi de la digue, réparations structurelles de la digue existante (côté mer et côté canal exutoire) afin qu'elle retrouve ses caractéristiques mécaniques initiales dimensionnées lors de sa dernière reconstruction en 1953, et ce sur tout le linéaire de la digue, et d'y intégrer un système performant de drainage des infiltrations.

Ces travaux sont intégralement pris en charge par l'État (notamment le Fonds de prévention des risques naturels majeurs) et l'Europe (Fonds européen de développement régional). La DREAL est maître d'ouvrage de l'opération. Garante du respect du coût et des délais, elle en définit le programme, en collaboration étroite avec le Grand port Maritime de Dunkerque, maître d'ouvrage délégué.

Guide régional Hauts-de-France pour la prise en compte des enjeux chiroptérologiques et avifaunistiques dans les projets éoliens

La région Hauts-de-France compte, au 1^{er} juillet 2017, 5 064 MW de puissance éolienne terrestre autorisée. Elle prend ainsi sa pleine part aux objectifs nationaux ambitieux de production d'électricité éolienne avec sa place au second rang national.

Un très fort taux de non recevabilité des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter des projets éoliens terrestres, lors du dépôt initial des dossiers, est toutefois observé depuis plusieurs années.

Le présent guide constitue une réponse face à ce constat, mais également à une demande des porteurs de projets éoliens et des bureaux d'études qui les assistent face aux demandes de compléments systématiquement formulées sur ces enjeux lors de la phase d'instruction.

Ce document ne crée aucune obligation réglementaire, mais apporte des recommandations et des propositions méthodologiques pour aboutir à des projets éoliens n'engendrant aucune perte nette, voire un gain de biodiversité conformément

à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.

Son objectif est donc de permettre, sur cette thématique, d'améliorer la qualité des projets présentés et des dossiers reçus et, par conséquent, leur recevabilité.

Ce guide est disponible dans la rubrique «risques industriels/procédures ICPE» sur notre site internet :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>



Une cinquantaine de territoires mobilisés sur le climat en Hauts-de-France

Les PCAET constituent les plans d'actions locaux pour mener la transition énergétique, atténuer et s'adapter au changement climatique et reconquérir la qualité de l'air. Il revient à chaque EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un PCAET, ce qui doit permettre de couvrir une grande partie du territoire national.

Deux sessions identiques ont été organisées : la première s'est tenue à Lille dans les locaux de la DREAL le 29 juin, la seconde à Amiens dans les locaux de la Région le 6 juillet.

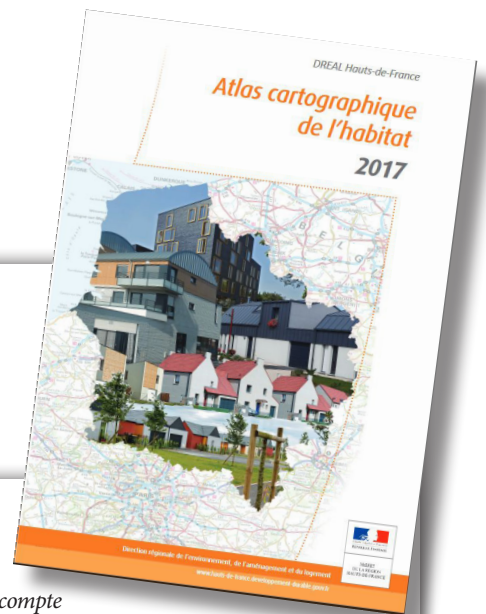
Les journées ont été rythmées par les échanges entre les participants et les intervenants (Région, DREAL, ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations, ATMO, pôle climat du CERDD et observatoire climat), tant en ce qui concerne le cadre réglementaire et le contexte régional, que l'assistance technique, les ressources et les aides financières pour

l'élaboration et la mise en œuvre des plans.

Quelques territoires ont présenté leur expérience (Pays du Cambrésis, Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Communauté de Communes des Hauts de Flandre, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Communauté de Communes du Pays de Valois).

Ces journées ont ainsi permis de partager les informations essentielles pour l'élaboration des plans climat, qui concernent 77 EPCI de la région et doivent être adoptés dans la plupart des cas avant le 31 décembre 2018.





Publication de l'atlas cartographique de l'habitat 2017

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement a publié l'Atlas cartographique de l'habitat 2017 de la région Hauts-de-France.

Les grands thèmes d'analyse des marchés locaux y sont déclinés de manière classique : la première partie rassemble les principales données démographiques, sociales, économiques qui permettent de caractériser la demande et les demandeurs de logement. L'offre de logements est décrite dans la seconde partie. Enfin, la troisième partie fournit des éléments de constat sur « la rencontre entre l'offre et la demande », c'est-à-dire sur le fonctionnement des marchés locaux de l'habitat.

L'atlas se présente sous la forme d'une série de cartes thématiques, accompagnée, pour chaque carte, d'une analyse synthétique. Il s'appuie sur l'ensemble des sources de données actuellement accessibles

aux services de l'Etat.

Le zonage utilisé a été construit dans un double objectif : rendre compte du fonctionnement réel des territoires à partir d'une maille territoriale fine, s'affranchissant des périmètres administratifs, tout en permettant, dans un second temps, la reconstitution des EPCI, échelon très souvent décisionnaire en matière de politique locale de l'habitat.

Les 34 cartes permettent de dégager une hiérarchisation des espaces infra-régionaux au regard des tensions des marchés locaux de l'habitat. Cette approche, à visée comparative, ne remplace pas une description complète et exhaustive de chaque situation locale, travail qui reste nécessaire au travers notamment de la réalisation des programmes locaux de l'habitat (PLH).



Rechargement d'un véhicule électrique

Partenariat entre les Hauts-de-France et la Belgique pour une meilleure qualité de l'air en territoire transfrontalier

La qualité de l'air est un sujet partagé par les régions transfrontalières de Belgique et les Hauts-de-France.

La DREAL Hauts-de-France organisait le 27 avril 2017 la troisième rencontre du réseau d'experts des régions de Belgique Bruxelles-capitale, Flandre, Hauts de France et Wallonie.

Ces journées ont ainsi permis de partager les informations essentielles pour l'élaboration des plans climat, qui concernent 77 EPCI de la région et doivent être adoptés dans la plupart des cas avant le 31 décembre 2018.

Les présentations et échanges portaient sur trois types d'actions visant à réduire la source des polluants atmosphériques :

- les zones à circulations restreintes (Leur principe est d'interdire aux véhicules les plus polluants de circuler dans une aire géographique dans le but d'améliorer la qualité de l'air), les participants ont échangé sur les méthodes et avancements des zones à circulation restreintes de Lille, Bruxelles, Anvers en cours de mise en place,
- la mise en œuvre des plans de déplacement d'entreprises (PDE), d'administration et d'établissements scolaires : les politiques des régions ont des approches et des stades d'avancement différents, mais toutes cherchent à impliquer les entreprises privées et publiques dans une nouvelle approche de la mobilité,
- les plans de développement des parcs de véhicules utilisant des carburants alternatifs et le développement des plans des stations d'approvisionnement.

Les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre reconnus d'importance internationale au titre de la convention Ramsar pour les zones humides

La désignation de ce site, d'une grande richesse écologique par sa concentration d'habitats et d'espèces rares et menacées, vient récompenser et encourager les actions de préservation et de gestion durable engagées depuis plusieurs années par les collectivités et les acteurs locaux.

Le site labellisé s'étend sur 13 100 hectares dans un périmètre tout en longueur défini globalement par les lits majeurs de la Somme et de l'Avre, en continuité du site déjà labellisé de la Baie de Somme, avec lequel une gestion coordonnée est mise en œuvre.

Cette immense zone humide essentiellement alimentée par la nappe phréatique de la craie présente l'originalité d'abriter, sur un linéaire de près de 200 kilomètres, un continuum de marais tourbeux accueillant une faune particulièrement riche. Il porte en conséquence une responsabilité internationale.

Plusieurs espèces caractéristiques des zones humides, aujourd'hui menacées, trouvent dans les vallées de la Somme et de l'Avre leurs populations parmi les plus importantes en France voire du domaine atlantique européen. C'est le cas par exemple de la Fougère à crête, du Blongios nain et de l'Anguille européenne.

La mobilisation des acteurs locaux a permis d'obtenir cette reconnaissance, et doit garantir le renforcement d'une gestion durable des milieux. Le Département de la Somme et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie oeuvrent en ce sens, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul, l'Etablissement public territorial de bassin de la Somme, la Fédération de pêche, le Conservatoire du littoral et la ville d'Amiens, sans oublier les associations et usagers.



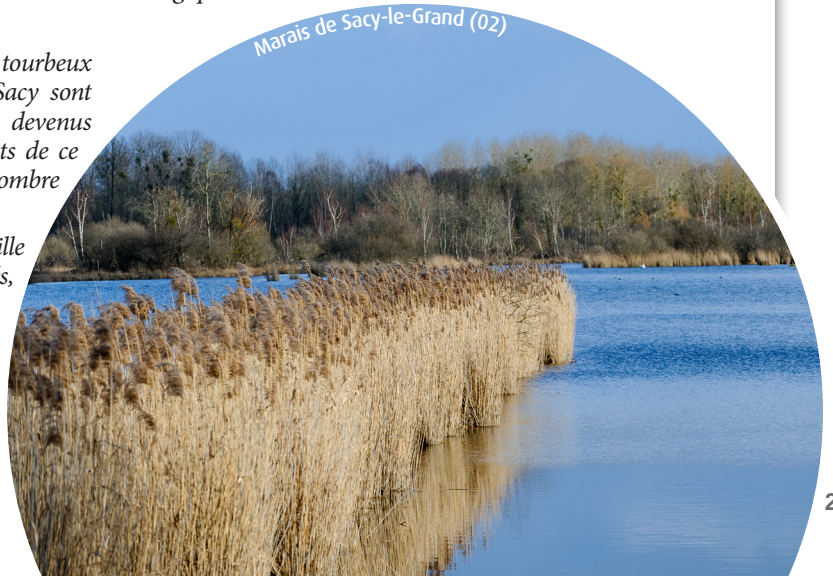
Les marais de Sacy sont également reconnus en 2017 d'importance internationale au titre de la convention Ramsar

Lundi 9 octobre 2017, les marais de Sacy, dans l'Oise, ont été labellisés au titre de la Convention de Ramsar pour les zones humides. La désignation de ce site vient récompenser sa richesse écologique en termes d'habitats et d'espèces, et les actions de préservation et de gestion durable engagées depuis plusieurs années par les collectivités et acteurs locaux.

Le site labellisé s'étend sur 1 073 hectares de marais tourbeux alcalins répartis sur 7 communes. Les marais de Sacy sont constitués d'habitats spécifiques des fonds de vallée, devenus rares, et comptent parmi les plus beaux représentants de ce type de milieux au niveau national. Ils abritent un nombre exceptionnel d'espèces rares et menacées :

- des espèces animales : le campagnol amphibie, l'anguille européenne et plusieurs espèces d'oiseaux, invertébrés, odonates et batraciens ;
- des espèces végétales : 53 espèces de plantes ayant un intérêt patrimonial parmi lesquelles 18 sont protégées au niveau régional.

La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui offre un cadre à la conservation et la mise en valeur des zones humides et de leurs ressources. Son objectif est d'élaborer et de faire vivre un réseau international primordial pour la diversité biologique mondiale.



376 femmes 344 hommes au service des citoyens et du développement pérenne des territoires



Repères

La DREAL est caractérisée par la diversité des profils et des cultures de ses agents.

Cette richesse et cette complémentarité favorisent l'approche transversale des projets.

Elle réunit :

39,59 % d'agents de catégorie A, 37,22 % d'agents de catégorie B, 22,08 % agents de catégorie C et 1,11 % d'ouvriers des parcs et ateliers (OPA).

En 2017, la moyenne de jours de formation par agent a été d'environ 3,65 j.

18 réunions de concertation interne concernant notamment l'organisation, l'hygiène et la sécurité se sont déroulées dans le cadre du dialogue social.

Créée en 2009 dans le cadre de la réforme de l'administration et suite à la fusion des régions, la DREAL rassemble au 31 décembre 2017, 720 agents :

- 376 femmes
- 344 hommes

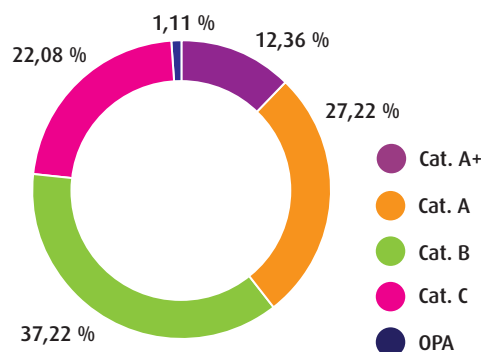
Service régional du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires (MCT), la DREAL conduit, sous l'autorité du préfet de région, les politiques du développement durable, de l'énergie, des transports, du logement et des risques, en synergie avec les acteurs locaux.

La DREAL a son siège à Lille et des équipes en charge de l'animation des politiques, réparties entre Lille et Amiens.

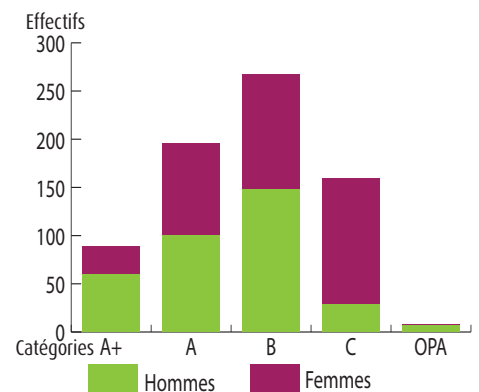
Dans les sept unités départementales, environ 200 agents contrôlent les installations classées pour la protection de l'environnement et veillent à la sécurité des véhicules.

Sept équipes géographiquement réparties contrôlent les transports terrestres sur route et en entreprise.

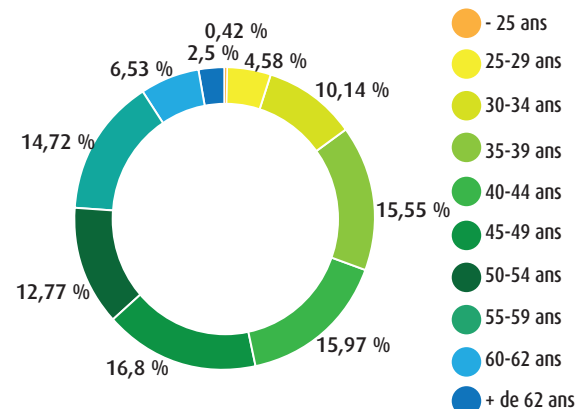
Pourcentage d'effectifs par catégorie



Répartition hommes/femmes



Pourcentage d'effectifs par âge



Le saviez-vous ?

La DREAL héberge le service social régional et le pôle médecine de prévention pour le compte de nombreux services présents sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Dans une démarche volontaire, ces services mutualisent leurs moyens et leurs compétences par la voie de conventions pour assurer un service de qualité, avec l'appui d'experts, tout en rationalisant les dépenses (DDT(M) des 5 départements, DIR, DREAL, VNF, CVRH...).





Directeur Vincent Motyka

Directeurs Adjoints Catherine Bardy
Yann Gourio
Julien Labit
Virginie Mairey-Potier

Cabinet (Perrine Lesavre)

Risques (Xavier Bouton)

- Risques accidentels
- Risques chroniques
- Risques miniers
- Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
- Prévission des crues et hydrométrie

Les chargés de mission

- Europe et transfrontalier (Elisabeth Bodier)
- Littoral et façade maritime (Marie-Pierre Rousseaux)

Eau et nature (Marc Grevet)

- Politique régionale de l'eau
- Délégation du bassin Artois-Picardie
- Laboratoire d'hydrobiologie
- Nature et biodiversité
- Sites et paysages
- Risques naturels

Communication (Christophe Géaux)

- Stratégie de communication interne et externe
- Relations presse

Qualité et éco-responsabilité (Didier Darguesse)

- Qualité
- Éco-responsabilité
- Contrôle de gestion

Énergie, climat, logement, et aménagement des territoires (Corinne Biver)

- Énergie, climat
- Aménagement des territoires
- Habitat et construction durables

Secrétariat Général (Francis Boulanger)

- Ressources humaines
- Mission d'accompagnement personnalisé
- Mission hygiène et sécurité
- Gestion financière
- Logistique

Information, développement durable et évaluation environnementale (Chantal Adjriou)

- Évaluation environnementale
- Promotion de la transition écologique pour le développement durable
- Gestion et promotion de la connaissance

Mission stratégie et pilotage régional (Elodie Patte-Gondran)

- Stratégie des ministères en région
- Dialogue de gestion, fonction RBOP
- Répartition des moyens humains et financiers
- Politique RH régionale
- Médecine de prévention

Sécurité des transports et des véhicules (Daniel Helleboid)

- Sécurité et réglementation des véhicules
- Contrôle et gestion des transports terrestres

Service mutualisé «marché-paie-comptabilité» (Loïc Vanderplancke)

- Centre de prestations comptables mutualisé
- Achats et marchés
- Gestion administrative, paie et retraite

Mobilité et infrastructures (Christophe Husser)

- Stratégie, mobilité et déplacements
- Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- Finances et commandes publiques

Service juridique mutualisé (Sylvain Gathoye)

- Affaires générales et environnement
- Travaux et contrats publics
- Contentieux pénal urbanisme et ICPE
- Contentieux administratif urbanisme
- Contentieux et affaires juridiques

Unités départementales

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| Aisne | Caroline Douchez |
| Artois | Frédéric Modrzejewski |
| Hainaut-Cambrésis/Douais | Isabelle Liberkowski |
| Lille | Lionel Mis |
| Littoral | David Lefranc |
| Olse | Sébastien Prévost |
| Somme | Guillaume Vandevorode |



La DREAL

Hauts-de-France, c'est...



Bilan 2017

12
Plans
d'actions

comportant plus de
800 objectifs,
atteints à plus de 90 % d'entre eux.

+ de 1800
visites
d'inspection
ICPE

La DREAL a en charge sur la région 2408 installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Elle a assuré l'instruction de 83 demandes d'autorisation d'exploiter, dont 53 sites éoliens.

4650

actes en matière de commerce
d'espèces protégées

609

avis de l'autorité environnementale

8705

logements sociaux
financés

90 %

de jugements favorables sur les dossiers jugés par les
tribunaux administratifs

274

conventions TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte). Cela représente 114,4 millions d'euros d'investissements suscités et plus de 300 documents ont été signés pour la mise en œuvre du programme.



Priorités d'actions 2018

- Consolider le fonctionnement de la DREAL Hauts-de-France
- Conduire avec les DDT(M) une démarche à 3 ans missions/moyens
- Poursuivre la mise en oeuvre de la réforme de l'autorisation environnementale
- Accompagner les grands projets de transports et les évolutions qui découleront de la loi d'orientation des mobilités
- Mettre en oeuvre le contrat d'intérêt majeur sur le bassin minier (volets logement, aménagement, risques miniers, transport, etc.)
- Généraliser la démarche d'accompagnement des porteurs de projets industriels
- Contribuer à la réussite du plan climat, notamment par l'élaboration de PCAET de qualité sur l'ensemble du territoire
- Accompagner les acteurs du logement social et le déploiement d'un plan régional ambitieux et opérationnel pour l'isolation thermique des bâtiments
- Elaborer ou accompagner l'élaboration de documents régionaux essentiels : SRADDET, document stratégique de façade, schéma régional de la biomasse, plan régional de gestion des déchets, schéma des carrières, plan régional santé environnement, plan d'action régional nitrates, schéma régional de la biodiversité, plans de protection de l'atmosphère, stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau, etc.
- Accompagner et relayer les démarches nouvelles de contractualisation avec les collectivités territoriales : contrats de transition écologique et projets «cœur de ville» à l'attention des villes moyennes
- Réaffirmer nos missions d'instruction et de contrôle dans tous nos domaines de compétence

Glossaire

Ademe	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AAMP	agence des aires marines protégées
Anah	agence nationale pour l'habitat
ANRU	agence nationale pour la rénovation urbaine
ARH	association régionale de l'habitat
BASIAS	base des anciens sites industriels et activités en service
BASOL	base de données sur les sites et sols pollués
C2RP	centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation
CAP	commission administrative paritaire
CCREFF	comité de coordination régional de l'emploi et de la formation
CERC	cellule économique régionale de la construction
CERDD	centre ressource du développement durable
CEREMA	centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CETE	centre d'études techniques de l'Équipement
CPER	contrat de projets Etat Région
CTP	comité technique paritaire
DDCS	direction départementale de la cohésion sociale
DDTM	direction départementale des territoires et de la mer
DIRECCTE	direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRN	direction interdépartementale des routes du Nord
DRAAF	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRJSCS	direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRFIP	direction régionale des finances publiques
ENTE	école nationale des techniciens de l'Équipement
EPCI	établissement public de coopération intercommunale
EPF	établissement public foncier
ERC	«éviter-réduire-compenser»
ESS	économie sociale et solidaire
FEDER	fonds européen de développement régional
GEMAPI	gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	gaz à effet de serre
ICPE	installation classée pour la protection de l'environnement
MAPTAM	modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MEL	métropole européenne de Lille
MISEN	mission inter-services de l'eau et de la nature
ONCFS	office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	office national de l'eau et des milieux aquatiques
PAPI	programmes d'actions de prévention des inondations
PCAET	plan climat air énergie territorial
PDU	plan de déplacements urbains
PGRI	plan de gestion des risques d'inondation
PLAI	prêt locatif aidé d'intégration
PLH	plan local de l'habitat
PPA	plan de protection de l'atmosphère
PPCR	parcours professionnels, carrières et rémunérations
PPRN	plan de prévention des risques naturels
PPRT	plan de prévention des risques technologiques
PRSE	plan régional santé environnement
SCOT	schéma de cohérence territoriale
SRCE	schéma régional de cohérence écologique
SAGE	schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE	schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRADDET	schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
TEPCV	territoires à énergie positive pour la croissance verte
TRI	territoire à risques important d'inondation
TVB	trame verte et bleue
VNF	voies navigables de France
ZNIEFF	zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Directeur de publication : Vincent Motyka
Rédacteur en chef : Christophe Géraux
Conception graphique : Maryline Macczak
Réalisation : Maryline Macczak
Comité de rédaction : Responsables des services
Publication : 1^{er} semestre 2018



Baie de la Canche (62)

Crédits photographiques

Couverture : Baie de la Canche (Photothèque ministère : Laurent Mignaux)

p. 4-5 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Bouissou et Bernard Suard

p. 6-7 : DREAL Hauts-de-France

p. 8-9 : DREAL Hauts-de-France + AFB/SD80 Jean-Marc Graglia + photothèque ministère : Thierry Degen + Hem (Philippe Frutier Altimage)

p. 10-11 : DREAL Hauts-de-France

p. 12-13 : DREAL Hauts-de-France et photothèque ministère : Laurent Mignaux

p. 14-15 : DREAL Hauts-de-France

p. 16-17 : DREAL Hauts-de-France

p. 18-19 : DREAL Hauts-de-France et photothèque ministère : Arnaud Bouissou

p. 20-21 : DREAL Hauts-de-France

p. 22-23 : DREAL Hauts-de-France

p. 24-25 : DREAL Hauts-de-France et photothèque ministère : Arnaud Bouissou

p. 26-27 : DREAL Hauts-de-France et photothèque ministère : Arnaud Bouissou

p. 28-29 : DREAL Hauts-de-France et Photothèque ministère : Arnaud Bouissou

p. 30-31 : DREAL Hauts-de-France

p. 32-33 : DREAL Hauts-de-France

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

44, rue de Tournai - CS 40 259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

Site d'Amiens

56, rue Jules Barni
80040 Amiens cedex 1
Tél. 03 22 82 25 00 - Fax. 03 22 91 73 77



Unités départementales

Aisne

25, rue Albert Thomas
02100 Saint-Quentin
Tél. 03 23 06 66 00 - Fax. 03 23 06 66 07
47, avenue de Paris
02200 Soissons
Tél. 03 23 59 96 00 - Fax. 03 23 59 96 10

Antenne CTT
47, avenue de Paris
02200 Soissons
Tél. 03 23 59 96 00 - Fax. 03 23 59 96 10

Artois

Centre Jean Monnet
Avenue de Paris
62400 Béthune
Tél. 03 21 63 69 00 - Fax. 03 21 01 57 26

Antenne Transports Arras
100, avenue Winston Churchill
62000 Arras
Tél. 03 21 50 30 08 - Fax. 03 21 50 30 09

Hainaut - Cambrésis - Douaisis

Zone d'activités de l'aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél. 03 27 21 05 15 - Fax. 03 27 21 00 54

ZA Prouvy Rouvignies
BP 40137
59303 Valenciennes cedex
Tél. 03 27 21 05 51 - Fax. 03 27 21 00 54

Lille

44, rue de Tournai - CS 40 259
59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48 - Fax. 03 20 13 48 78

Littoral

Rue du Pont de Pierre - BP 199
59820 Gravelines
Tél. 03 28 23 81 50 - Fax. 03 28 65 59 45

Antenne transports de Calais
22, rue Henri de Baillon
62100 Calais
Tél. 03 21 19 70 00 - Fax. 03 21 19 75 74

Oise

ZA la Vatine - 283, rue de Clermont
60000 Beauvais
Tél. 03 44 10 54 00 - Fax. 03 44 10 54 01

Antenne CTT
Boulevard Amyot d'Inville
60021 Beauvais cedex
Tél. 03 44 06 50 43 - Fax. 03 44 06 50 08

Somme

Pôle Jules Verne - 12, rue du Maître du Monde
80440 Glisy
Tél. 03 22 38 32 00 - Fax. 03 22 38 32 01